

Le texte ci-dessous est inséré sous réserve du délai référendaire et de son approbation par le Conseil communal lors de la prochaine séance dudit Conseil, ainsi que d'une éventuelle approbation, cas échéant, de l'Autorité cantonale compétente.

<p><b>Procès-verbal de la séance du Conseil communal</b>  <b>Jeudi 6 décembre 2012 – 19 h 15</b>  <b>Cafétéria du Collège de la Planta</b></p>
--

Présidence	:	M. Bernard	RICKLI
Secrétaire	:	Mme Danielle	MENOUD
Scrutateurs	:	M. Alexandre	RYDLO
		Mme Isabelle	SCHAAF JEANLOZ
Huissier	:	M. Bertrand	FRANCFORT

#### ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Appel
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du PV du 15 novembre 2012
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau du Conseil communal
7. Démissions – Assermentations
8. Préavis N° 30/2012 : Révision du règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe
9. Préavis N° 29/2012 : Budget 2013
  - a) Station d'épuration des eaux usées (STEP)
  - b) Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge
  - c) Budget SDIS Chamberonne
  - d) Budget pour l'année 2013
10. Rapports éventuels des commissions permanentes
11. Motions, postulats et interpellations
12. Propositions individuelles et divers
13. Mot du Syndic

1. **Bienvenue**

M. Bernard RICKLI, Président du Conseil salue la présence de la Municipalité in corpore, les Conseillers communaux, la presse et remercie toutes les personnes présentes à cette séance du Conseil.

2. **Appel**

L'appel fait ressortir la présence de :

	38	<b>Conseillères et Conseillers</b>
	7	Absents – excusés
	<u>3</u>	Non excusés
Total	48	
Majorité	20	

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Approbation du PV du 15 novembre 2012**

M. Mathieu VILLET

*Page 230, dans mon intervention, 5<sup>ème</sup> ligne : il faut lire « ...une vision plutôt ouverte et non obtue... » et non « ...obtuse... ».*

Le procès-verbal du 15 novembre 2012 ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

L'arrivée d'un Conseiller communal ne change pas la majorité qui reste à 20.

5. **Communications de la Municipalité**

Mme Isabelle SCHAAF JEANLOZ

*Il s'agit justement du point 6 : Adaptation de la taille des bus pour la ligne 31 des TL. Je voudrais juste..., pour moi il ne s'agit pas d'une réponse à nos attentes. Ce que je voudrais souligner justement c'est qu'il s'agit justement, je parle d'un coût global d'avoir d'immenses bus qui circulent actuellement depuis le mois d'août. Donc, entre la Gare de Renens et St-Sulpice, donc il s'agit bien d'un coût global, un coût écologique également dont il est question, ainsi que d'un coût que la population de Chavannes paie. Voilà. Et je trouve que ce n'est pas innocent de faire passer un véhicule au tonnage aussi important sur cette ligne.*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Les TL vous remercient de votre question parce qu'on leur pose très souvent la même question. C'est vrai que c'est dérangeant pour les gens de voir des grands bus alors qu'il y a très peu d'utilisateurs à l'intérieur.*

*Comme indiqué dans la réponse, donc il est très coûteux pour les TL de faire intervenir 2 bus différents sur une même ligne. Alors quand les TL savent que toute la journée - par exemple un samedi - on aura besoin d'un petit bus, ils vont le faire. Mais autrement, ça implique comme il est dit, des coûts supplémentaires de chauffeurs et c'est ça qui coûte cher. Les bus sont aussi extrêmement calculés en nombre. Le parc des TL doit se limiter : on ne peut pas acheter un nombre de bus pour qu'il y en ait 2 pour presque toutes les lignes. Donc, c'est quelque chose qui serait très onéreux.*

*Donc, le parc est très limité pour juste pouvoir suffire avec les pannes ou d'autres problèmes, mais les TL ne peuvent pas assumer d'avoir 2 bus pour chaque ligne. Car c'est clair que ça reste dérangeant, mais comme on me l'a expliqué, c'est vraiment le moindre coût d'agir de la sorte. Alors, il est vrai que le bus, au départ, va coûter plus cher, quand il s'agit d'un bus articulé ou d'un bus beaucoup plus petit, mais après le coût est équivalent, qu'on fasse circuler un grand véhicule ou un petit.*

M. Serge PHILIPPOZ

*A mon tour de vous dire ou de vous signaler que la réponse, qui je suppose est des TL, me semble pour le moins exsangue. Et je pense qu'on est en droit d'attendre des réponses plus précises.*

*L'intervention de M. ROCHAT est aussi imprécise que la réponse des TL. Ce qu'on pourrait attendre c'est, par exemple :*

- *la fréquentation moyenne par course ;*
- *ce que l'on pourrait également attendre, c'est le coût kilométrique d'un bus 2 essieux ;*
- *le coût d'exploitation kilométrique d'un bus 3 essieux ;*
- *le report de ces coûts sur une semaine d'exploitation ;*
- *le ratio que pourraient avoir ces coûts d'exploitation sur la charge financière de la commune.*

*Et je pense que c'était le minimum que les TL auraient pu faire. Ce qui nous a été soumis est, à mon sens, pratiquement une réponse du type : « ...finalement cela ne vous regarde pas cette affaire de bus. » Et ça nous regarde. Et là, je demanderais à la Municipalité qu'elle mette un tout petit peu plus de pression sur les TL de manière à ce que l'on obtienne une réponse circonstanciée sur le soucis que des Conseillères et des Conseillers communaux chavannois, certainement même la population chavannoise, a envers cette ligne 31. Merci.*

M. Pascal LANG

*Au-delà de la fréquentation moyenne, ce qui serait intéressant de savoir c'est si ce bus est une fois dans la journée, rempli. La fréquentation moyenne qui est de dire que sur 24 heures ou sur 12 heures ou sur 15 heures, il y a 10 passagers, est un des éléments. Mais dans un réseau - car les TL sont un réseau - la fréquentation de pointe est importante et c'est elle qui finalement, à mon sens, dimensionne la taille maximale du bus. Je vous rappelle aussi que ce problème est complexe et qu'il y a un élément que nous n'avons pas pris en compte, c'est la taille de l'entrepôt. Si nous devons doubler le nombre de bus avec des autobus grands standards et petits standards, on a aussi des soucis avec les dépôts.*

*Je poserais la question aussi à M. ROCHAT : « quel est le délai d'observation des TL pour la ligne 31 ? » Et encore une donnée : « l'évolution de son importance dans le temps pour comprendre si cette ligne répond à un besoin ou non ».*

Mme Loubna MAAMAR

*M. ROCHAT, je vous remercie pour votre réponse. Mais effectivement toutefois, je la trouve incomplète. Alors, je me réfère à ce qui a été écrit dans la réponse : « ...d'autre part, le taux d'occupation est déjà jugé satisfaisant. » Effectivement, pour parler de satisfaction de la chose, pour moi il aurait fallu parler des taux de capacité actuels qu'ont ces bus. Et le taux d'utilisation, ce sont des ratios très simples et bien sûr chiffres et preuves à l'appui : on peut tout de suite vérifier si on peut parler de satisfaction ou pas.*

*Ensuite, la réponse n'inclut pas la desserte des gens de la Mouline vers Ecublens. Vous savez que le quartier de la Mouline est plein, plein, plein de personnes âgées qui actuellement sont vraiment très choquées parce qu'elles se sentent lésées ;et il y a*

*aussi des familles nombreuses qui n'ont pas de voitures. On pense aux étudiants de Géopolis, je veux bien, mais encore, Géopolis ils sont desservis, il y a le TSOL juste à côté, ils sont jeunes, ils peuvent marcher. On a complètement oublié ces personnes qui sont à la merci maintenant du temps et du bénévolat. Alors j'ose espérer qu'effectivement on va creuser un peu plus dans ce domaine. Ma foi, c'est comme ça qu'on peut avancer. Merci.*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Je me réjouis de votre préoccupation, c'est aussi la mienne. C'est vrai que ce sont nos sous et que ces questions nous rejoignent bien.*

*Les chiffres, qui m'ont été cités, sont pour une utilisation, c'est un taux d'occupation à 50 %. Alors, je n'en sais pas plus, ce que l'on m'a cité comme taux d'occupation et par comparaison on me donne le taux d'occupation des trains entre Lausanne et Genève, qui sont vraiment sur occupés semble-t-il, mais on nous cite un chiffre de 30 % d'occupation. Alors voilà, tout dépend en fait des endroits où vous circulez : de quelle station, à quelle station vous allez... Mais j'entends bien votre préoccupation et je vais demander des chiffres supplémentaires aux TL, pour que l'on puisse avoir une évaluation vraiment plus précise.*

*A part ça je dois vous dire quand même que l'on ne prend pas du tout ce dossier à la légère. Comme j'ai dit tout à l'heure, les TL sont contents qu'on leur pose cette question parce qu'ils sont contents de s'expliquer. Mais pour moi c'est une entreprise qui fait très attention à avoir des coûts minimums. Merci.*

M. Alain ROCHAT

*Je change de sujet et je reviens au point 5, à propos des autorisations de parage : j'aurais voulu savoir si les montants mentionnés étaient le loyer mensuel ou annuel ?*

M. André GORGERAT, Syndic

*C'est un loyer, si on peut appeler ça un loyer, c'est une taxe annuelle.*

M. Daniel ROD

*J'ai juste une petite question toute bête, mais qui va faire bondir : je me demande, concernant les bus si on peut revenir là-dessus, je me demande s'il ne serait pas mieux de supprimer la ligne 31. Est-ce qu'on y verrait la différence ?*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Alors, comme indiqué tout à l'heure, je demanderai des chiffres précis aux TL pour en tirer des conclusions et des constatations. Merci.*

M. Alexandre RYDLO

*Je suis content de voir que finalement la question que j'avais posée, il y a 2 Conseils communaux en arrière, suscite autant d'intérêt par rapport à cette ligne 31.*

*Pour revenir à la question de M. ROD, je ne pense pas qu'il faille supprimer cette ligne, il faut juste adapter le matériel roulant qui la dessert. Et en ce sens, la réponse des TL peut être qualifiée de ridicule : non seulement elle n'est pas précise, mais en plus elle n'est pas circonstanciée comme l'a relevé M. PHILIPPOZ. Donc là, la Municipalité a tout intérêt à intervenir auprès des TL. Je rappelle que l'on a quand même un siège au Conseil d'administration des TL ; il faut savoir utiliser ce siège et notre capacité, notre levier d'action au sein du Conseil d'administration. Et je rappelle que nous ne sommes pas la seule commune touchée par la ligne 31. Nous avons St-Sulpice, Renens et bien évidemment les autres communes qui aussi paient indirectement - via la participation dans les budgets communaux, aux garanties de déficits des lignes publiques - le coût d'un bus trop grand par rapport à une charge en personnes trop faible. Donc là, il y a matière à intervenir.*

*Par rapport aux coûts d'une ligne, je suis aussi assez étonné finalement qu'une Entreprise, comme les TL, dit être attentive aux coûts minimums. Je crois aussi qu'un service public qui est adapté aux demandes et aux besoins doit aussi avoir un certain coût. Alors certes, le plus bas possible, mais je pense que quand il s'agit de mettre un bus le plus adapté possible pour répondre à des critères écologiques, ça peut aussi avoir aussi un certain coût et aussi, aux TL, de savoir l'assumer.*

Mme Rosemarie MAGNIN

*Je viendrais au point 3 : Enlèvement des déchets encombrants. J'aimerais savoir combien de déchets « encombrants » on peut donner lorsque l'on vient à domicile chercher ces objets ? Est-ce que plusieurs personnes peuvent se réunir et dire : « voilà, je m'arrange avec mes voisins et je mets mes déchets et on vient chercher les déchets. » Est-ce qu'on peut imaginer que je déménage et que j'ai plusieurs déchets et que vous venez chercher ces déchets pour CHF 30.- ?*

M. Daniel BALLY, Municipal

*Je vais répondre à cette question. Il n'y a pas de maximum concernant les déchets, mais il faut les annoncer à l'avance. Donc, chaque personne doit contacter le Greffe en annonçant les pièces qui doivent être prises sur le trottoir. Et les personnes doivent être à disposition en bas pour qu'il n'y ait pas des personnes qui rajoutent des déchets. Merci.*

M. Alexandre RYDLO

*J'ai juste une remarque parce que je le lis souvent dans les communications relatives à des promotions. Donc, j'ai pu lire, relativement à la promotion du nouveau Commandant des pompiers qu'on l'avait nommé Major. Donc, je rappelle que lorsqu'il s'agit d'un grade, on promeut tandis que lorsqu'il s'agit d'une fonction, on nomme. Donc, le nouveau Major LEGERET a été promu au grade de Major et nommé à la fonction de Commandant du SDIS.*

## **6. Communications du Bureau du Conseil**

- La collecte de Noël du Conseil communal ira en faveur des « Cartons du cœur » de l'Ouest lausannois.
- Pour la 1<sup>ère</sup> année à Chavannes, le « Calendrier de l'Avent » est organisé. La fenêtre du Conseil communal sera à l'honneur le 13 décembre 2012 de 19 h 00 à 20 h 00 à la Chavannette.
- L'élection complémentaire d'un membre à la Municipalité en remplacement de Mme Manon FAWER donne lieu à un second tour le 16 décembre 2012. Les résultats seront proclamés dès 14 h 00 à la cafétéria du collège de la Planta.

## **7. Démissions – Assermentations**

Il y a deux démissions. Celle de Mme Marianne ROUILLER et celle de M. Vaclav JIRICNY. Les lettres sont lues au plénum. Les 2 Conseillers communaux font partie de Chavannes Ensemble. Un accusé de réception leur sera adressé demain. M. le Président tient à féliciter M. Vaclav JIRICNY qui est resté 20 ans au Conseil communal.

Il n'y a aucune assermentation prévue pour le moment.

## **8. Préavis N° 30/2012 : Révision du règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac**

Mme Rosemarie MAGNIN, présidente rapporteuse, nous lit les conclusions du rapport de la Commission qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Paul ROUILLER

*Suite aux nombreuses discussions relatives au règlement communal sur la gestion des déchets, c'est-à-dire la part maximale des impôts communaux qui peuvent être affectés à la gestion des déchets, et qui ont posé problème, à bien des personnes, je pense qu'il serait bien d'inclure la part maximale, 30 % selon le TF, dans le règlement communal sur la gestion des déchets. Aussi, je vous propose d'amender l'article 11 chiffre 3 du règlement cité ci-dessus.*

*Amendement : « le 70 % des coûts est couvert par les taxes payées à l'art. 12 du présent règlement et le solde de 30 % est financé par l'impôt communal selon la jurisprudence du Tribunal fédéral.*

*Suite à cet amendement, à l'art. 11 chiffre 3 aura la teneur suivante :*

*Jusqu'à la concurrence des maximums prévus à l'art. 12, la Municipalité est compétente pour adapter le montant de la taxe à l'évolution des coûts effectifs, tel qu'il ressort de la comptabilité communale. Le 70 % des coûts est couvert par des taxes prévues à l'art. 12 du présent règlement et le solde : 30 % est financé par l'impôt communal selon la jurisprudence du Tribunal fédéral. Elle prend en compte les charges budgétisées, les excédents et le déficit des années précédentes. Elle communique les bases de calcul qui servent à fixer le montant des taxes.*

*Je vous remercie de votre attention.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Sauf que, cet amendement, il ne sert à rien du tout M. ROUILLER. La loi nous impose, nous impose de rester à 70 et 30 %. C'est juste ça. Ce qui veut dire que si les coûts augmentent, on va tourner que jusqu'à 30 %. Et si maintenant ça augmente sérieusement parce que les gens trient mal ou autre, et puis que les coûts augmentent, eh bien c'est ces coûts-là, c'est ceux-là que l'on va tenir compte pour recalculer l'ensemble. C'est tout. Mais la loi nous impose de rester à 30 et 70 %. On ne peut pas le dépasser.*

M. Paul ROUILLER

*M. le Syndic, pourquoi j'ai déposé cet amendement, ce n'est pas seulement pour la Municipalité, c'est pour le futur. Quand j'ai vu que le premier préavis qui a été proposé, on avait tenu compte que du 15 %, au départ, des impôts. C'est pour qu'une fois ça soit clair et net. Les calculs je ne les ai pas repris, mais c'était presque la moitié de ce qui était. Alors pour qu'il n'y ait plus de discussion ou quoi que ce soit, c'est pour cela que j'ai déposé l'amendement.*

M. Alexandre RYDLO

*Peut-être de préciser un élément. L'amendement de M. ROUILLER n'est pas forcément sans fondement parce que si on prend la jurisprudence du Tribunal fédéral : le Tribunal fédéral dit : que la part, que peut couvrir l'impôt, peut être au maximum de 30 %. C'est-à-dire qu'elle peut aller de 0 à 30 %. Ça c'est un élément qui est important de mentionner. Donc, ça veut dire que si une commune vaudoise avait dans l'intention de faire subir à ses contribuables ou ses différents ménages de devoir payer le 100 % des frais relatifs à l'élimination des déchets, elle le pourrait puisque le TF limite à un maximum de 30 %. Donc, inscrire dans le règlement la « garantie » de maintenir à 30 % la part de l'impôt et à 70 % la part que paieraient les Chavannoises et Chavannoises n'est pas forcément inutile puisqu'au fond, dans la discussion qu'on avait eue lors de la dernière séance du Conseil communal, l'idée qui était ressortie c'était de dire : on essaye de maximiser ce que couvrent les impôts et de minimiser ce que vont devoir payer en plus les ménages chavannoises. Voilà. Pour le reste des autres éléments, je m'en référerai à la discussion générale qui suivra la décision d'accepter ou non cet amendement. Mais en l'état je ne trouve pas inutile, je peux comprendre que la Municipalité ne soit pas forcément favorable, parce qu'elle limite sa marge de manœuvre, mais je pense que pour les Chavannoises et Chavannoises, il est plutôt bien.*

M. Daniel BALLY, Municipal

*J'aimerais simplement vous signaler que si nous devons modifier le règlement, nous devons le représenter au canton, au SESA pour accord. Parce que c'est le règlement qui nous a été conseillé à toutes les communes et je pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir tout le détail dans notre règlement étant donné qu'on doit se plier aux décisions qui ont été prises : « Au maximum 30 % payé par l'impôt ».*

Mme Rosemarie MAGNIN

*Je voudrais juste apporter une correction : la dernière fois, ce n'était pas 15 % qui était couvert par les impôts, on a toujours parlé de 30 %. Je crois que c'est important de le dire ici.*

M. Paul ROUILLER

*Je me permets de répondre à M. BALLY. Chaque fois qu'on modifie quelque chose, d'un règlement ou quoi que ce soit, c'est peine perdue car il a déjà reçu la bénédiction de toutes les autorités. Pour finir, c'est à se demander à quoi on sert, on a meilleur temps de nous dire tout simplement : « vous acceptez et un point c'est tout ».*

M. Daniel BALLY, Municipal

*Je n'ai pas dit ceci. J'ai dit simplement que si on modifie le règlement, on doit le présenter au canton. C'est tout ce que j'ai dit. Et rien d'autre. Je ne pense pas que le rôle du Conseil communal soit abaissé à ce niveau-là. C'est simplement je précise que si vous voulez accepter cette modification, cet amendement, je dois le présenter au SESA. C'est tout.*

M. Alexandre RYDLO

*Peut-être de préciser en fait, effectivement une fois qu'un Conseil communal a adopté un règlement, celui-ci est soumis pour acceptation au Conseil d'Etat qui doit en valider la valeur et la teneur juridique. En l'état, je n'ai pas l'impression que l'amendement proposé par M. ROUILLER aille dans le sens contraire de ce que demande la Loi cantonale sur la gestion des déchets et par conséquent, je pense que cet amendement est tout à fait recevable. Et je ne vois pas le Conseil d'Etat s'y opposer dans la mesure où il encense d'une certaine manière ce que dit le Tribunal fédéral.*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Je comprends bien votre difficulté de dire : « mais on est pieds et poings liés ». Alors, on vous dit non, clairement vous n'avez pas pieds et poings liés. On vous dit simplement, si vous amendez ce règlement, il ne sera pas forcément adopté comme ça par l'Etat. Il me semble qu'au travers du règlement, c'est difficile d'agir.*

*Par contre, vous avez la possibilité d'agir en tant que Conseil communal au travers de l'adoption du budget. Et là, quand on vous propose un budget, par rapport à la taxe forfaitaire, vous pouvez dire : « non, ça on ne veut pas. » Vous pouvez très bien amender le budget à ce moment-là. Il me semble que c'est une voie beaucoup plus facile que d'intervenir dans le règlement de la gestion des déchets.*

*L'idée de mettre un pourcentage très précis est difficile à obtenir. C'est-à-dire que comme vous l'avez entendu et puis lu, on a une difficulté à vous proposer des chiffres exacts pour 2013, même pour 2014. On n'arrivera pas à vous dire exactement où on va en être. Donc, lorsqu'on aura fait un exercice, deux exercices, on va pouvoir vous dire : Voilà, on en est exactement là. Et on a pris 28.7 % sur les impôts ou 30.4 %. Mais dans un règlement, si vous précisez 30 % qu'est-ce qu'on fait si on n'y est pas ? Qu'est-ce qu'on fait si on est à 30.1 % ou 29.9 % ? Ça me semble difficile et je crois que la voie la plus facile pour vous, Conseil communal, c'est de dire : « eh bien on va intervenir au niveau du budget, si la Municipalité fait mal son travail. »*

M. Alexandre RYDLO

*Je crois que finalement l'amendement qu'a déposé M. Paul ROUILLER pose une question qui est essentielle. C'est : quelle est la part que l'on entend mettre des impôts communaux dans le paiement de l'élimination des déchets ? Et cette part, comme on l'a dit, peut aller de 0 à 30 % puisque c'est la marge de manœuvre qui est donnée par le Tribunal fédéral dans le cadre de sa jurisprudence.*

*Maintenant, est-ce qu'il est nécessaire de mettre ça dans le règlement ? Alors, bon, au départ la Commission, qui a étudié le 2<sup>ème</sup> préavis qui nous a été soumis, n'a pas jugé utile de mettre une telle disposition dans le règlement parce qu'elle s'est basée sur les déclarations des 2 Municipaux qui nous ont présenté le préavis à savoir M. ROCHAT et M. BALLY et qui nous ont assuré que le but était d'arriver à peu près à 30 %. Ce qui était aussi l'idée de la Commission dans la présentation du 1<sup>er</sup> préavis par rapport aux amendements qui ont été proposés. Nous sommes arrivés à la conclusion que cette parole de la Municipalité nous était suffisante pour assurer la maximisation de la participation par rapport aux impôts. Maintenant, est-ce qu'il faut le bétonner dans le règlement ? Je ne sais pas. J'attends tout de même de la part de la Municipalité un engagement fort à ce sujet. A savoir de toujours chercher, dans le cadre du compte 450, à maximiser la part payée par les impôts. Et ça j'aimerais avoir une déclaration de principe de la Municipalité sur ce sujet qui peut-être serait de nature à rassurer le Conseil communal et peut-être de nature à faire que M. ROUILLER retire son amendement. Mais dans ce cas-là, j'attends de la Municipalité qu'elle s'exprime clairement à ce sujet.*

M. Daniel BALLY, Municipal

*Je vous rappelle que l'on a été assermenté et que nous devons respecter ce qui a été décidé par le Tribunal fédéral et aussi par la Confédération. Donc, il y a un maximum de 30 % à respecter. Ces 30 % ne seront pas dépassés.*

*Et pour ce qui est de la taxe forfaitaire on arrive d'après le nouveau calcul que l'on vous a proposé à 71.68 %. C'est clair qu'il est difficile maintenant de savoir si le chiffre de CHF 80.- et CHF 160.- sont exacts pour le futur. On le saura, comme l'a dit M. ROCHAT, après 2 exercices pour pouvoir réajuster ce montant et éventuellement baisser la taxe forfaitaire. Merci.*

M. Daniel ROD

*Certes, on a été assermenté en 2012, 2011, 2010, 2000 etc. En 1980 aussi on était certainement - d'autres n'étaient pas là, moi non plus - assermenté, mais il n'y avait pas la taxe au sac. Donc, au vu de l'évolution des choses, on nous met sous le nez : « nous sommes assermentés, vous devez accepter, point barre. » Je ne pense pas. Je pense que le débat va au-delà et il peut très bien continuer au-delà d'une décision du Tribunal fédéral, parce que justement on est en démocratie. Merci.*

M. Paul ROUILLER

*J'ai bien compris vos paroles. M. le représentant de la Municipalité, mais vous pouvez nous dire quel sera le point qui sera donné peut-être dans 5 ans ou vous promettez maintenant, mais est-ce que vous pouvez engager les futurs qui ne sont pas encore nommés ? J'ai vu assez loin dans le temps, mais pas à court terme. J'ai déposé cet amendement pour que ça soit dans le temps, maintenant on nous dit : nous, la Municipalité, actuellement en place, tient ses engagements, mais la prochaine Municipalité est-ce qu'elle ne reprendra pas les termes employés par la Municipalité actuelle ? Vous êtes bien d'accord ? Moi j'ai vu très loin. Qu'il n'y ait pas trop de changements et que l'on ait toujours la même ligne de conduite quelle que soit la Municipalité ou ses couleurs politiques*

M. Alain ROCHAT

*Vous savez que ma position à l'égard de la gestion des déchets et de l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe est que le coût final qui repose sur le*



*contribuable chavannois soit neutre et que l'on n'utilise pas, au fond, cette obligation d'introduire la taxe au sac pour, au fond, augmenter la charge qui pèse sur les citoyens. Et donc, il me semble que la proposition de M. ROUILLER est habile puisqu'au fond elle contraint la commune à financer à hauteur de 30 % par l'impôt qui jusqu'à preuve du contraire est le moyen, peut-être le moins inéquitable, de financer les choses, même si ce n'est pas parfait. Parce que je pense qu'en effet le risque existe qu'à un moment donné une commune se dise : « eh bien on va financer à 100 % l'élimination des déchets par les taxes et les sacs. » Légalement, selon le règlement actuel, c'est parfaitement possible.*

*Quant aux questions de faire repasser ces documents devant le Canton, eh bien les plans de quartier repartent au Canton, enfin il y a un va-et-vient perpétuel entre les communes et le Canton. Je ne crois pas que c'est cette modification qui va changer quelque chose et puis, si jamais ça devait changer, ou si ça devait être renvoyé au SESA, eh bien nous dirons : « ave SESA. »*

M. Alexandre RYDLO

*Je constate que M. ROCHAT va dans le même sens que moi et des déclarations que j'ai dites au préalable. Je pense effectivement que cet amendement n'est pas inutile. Il permet d'une certaine manière de clarifier quelle doit être la part. Alors certes, M. ROCHAT a dit que, peut-être, ça sera 29.9 %, 29.8 % on ne sait pas exactement précisément. Ça dépendra effectivement du compte de régulation 450, des entrées, des sorties. Je pense que de mentionner dans le règlement le principe comme quoi on cherche à atteindre au mieux le maximum qui est prévu par la jurisprudence du Tribunal fédéral me semble être de bon ton dans la mesure où j'ai toujours été favorable à ce que ce soit la part maximale que puisse couvrir l'impôt qui paye une partie de l'élimination des déchets. Aussi je vous invite à accepter cet amendement de M. ROUILLER.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Oui, sauf que je vais répondre à une ou deux choses, à M. ROD par exemple, de dire que la future Municipalité, elle est là dans la salle, juste de se dire comme ça, peut-être d'y penser, et que ça sera exactement les mêmes responsabilités que nous on a. C'est-à-dire de respecter la loi, je ne vois pas pourquoi à un moment donné on déciderait tout d'un coup de modifier le 450 et le faire. Ça c'est au moment du budget également que le Conseil communal peut intervenir. S'il y a une disparité entre le 30 et le 70 % et puis que c'est 100 % d'encaissement par la taxe, mais c'est de votre responsabilité aussi. Nous, il y a un règlement, il y a des lois qui sont là, cantonales, fédérales. Souvent le fédéral prend le dessus sur le cantonal puisque le canton n'a pas été très pressé de la faire en tout cas. Ils ont attendu 10 ans quand même. Puis en voyant que les communes bougeaient, ils ont commencé à bouger. Ou c'est de dire que cette loi elle est là, la respecter on doit la respecter. Mais je pense que la Municipalité la respectera sans aucun problème.*

M. Daniel BALLY, Municipal

*J'aimerais simplement attirer votre attention sur le fait que les déchets urbains doivent être couverts par la taxe au sac et par la taxe forfaitaire ; les autres déchets (la voirie) : par la fiscalité. Donc, si nous avons peu de déchets de la voirie, on n'arrivera pas à 30 %. Mais ce qui est sûr, c'est que les déchets urbains, vos déchets ménagers, doivent être couverts par la taxe au sac et la taxe forfaitaire. On ne pourra pas aller chercher sur les impôts pour compléter, pour arriver à 30 %. Donc, si nous avons peu de déchets communaux, nous n'arriverons pas à 30 %. Ce n'est pas des vases communicants. Il est clairement précisé que les déchets urbains sont couverts par la taxe au sac et la taxe forfaitaire.*

Amendement : Le 70 % des coûts est couvert par les taxes prévues à l'art. 12 du présent règlement et le solde de 30 % est financé par l'impôt communal selon la



*et pour les chavannois, il me semble important de dire que le préavis peut être accepté pour autant que par la suite on accepte aussi cette motion.*

*Voilà, donc tout ça pour dire que je reste convaincu que ce système n'est pas juste. Ce système doit taxer de manière non discriminative les gens et les obliger à payer plus que ce qu'ils paient actuellement. On espère au moins que le nouveau système favorisera le recyclage des déchets et amènera un peu plus les gens à se « conscientiser » par rapport au tri des déchets. Par contre, je crois qu'il est essentiel de dire que les gens paieront plus et qu'il serait juste de leur rétrocéder ce qu'ils paieront plus dans le cadre du nouveau système. Voilà.*

M. Jean-Marc ZURLINDEN

*M. RYDLO j'ai bien compris. Maintenant, moi je suis un petit peu dans l'expectative : j'ai voté « non » pour l'amendement, mais je suis pour le préavis. Alors maintenant, comment ça va se passer ? Est-ce que je peux voter « oui » pour le préavis, comment on va voter ? On vote le préavis tel que présenté ? Et après, le préavis amendé ? Je ne sais pas. On vient de voter « oui » pour l'amendement, donc on va voter « oui » pour le préavis amendé ? Alors, moi j'ai dit « non » d'un côté et puis j'ai envie d'accepter le préavis, donc je suis obligé d'accepter l'amendement avec ? C'est politiquement correct ça ? M. RYDLO, qu'est-ce que vous en pensez ? Arrêtez de me rigoler au nez, s'il vous plaît. C'est gentil, merci. Je suis un petit peu paumé, là.*

*Parce ce que je n'ai pas envie, vu que je faisais partie de cette Commission, on a travaillé longtemps et ce préavis, vous me l'avez expliqué M. RYDLO, vous plaît aussi, mais il y aura une motion, mais ça on en discute au point 11 de l'ordre du jour, qu'on soit bien d'accord. Alors, arrêtez de me parler de motion maintenant, qu'on soit bien d'accord on en parle au point 11. Donc ça, c'est un sujet clos. Ensuite après, moi je me suis un petit peu planté. Alors j'aimerais des explications claires et nettes. Merci.*

M. Alexandre RYDLO

*Oui, merci M. ZURLINDEN pour ces quelques pointes d'humour. Alors, pour répondre à votre question : non, effectivement, le Conseil communal a accepté l'amendement, donc on votera sur le préavis tel qu'amendé par la décision qui vient d'être prise. Par contre, une fois de plus et peut-être de préciser, cet amendement que nous avons accepté intègre dans le règlement un principe qui est celui que nous avons discuté au sein de la Commission qui était de dire : « nous cherchons à maximiser la part que l'on couvrira via les impôts. » C'était donc cette proposition qu'a faite M. ROUILLER et on l'a inscrite maintenant dans le règlement. Et on ne trahit pas, à mon sens, les discussions que nous avons eues au sein de la Commission qui était de dire : « voilà, la 1<sup>ère</sup> proposition qui nous avait été faite il y a maintenant un Conseil communal en arrière n'était pas satisfaisante ».*

*Maintenant, la nouvelle mouture est légèrement plus satisfaisante, mais pas encore totalement parce qu'on n'a pas cette neutralité des coûts par rapport au nouveau système, à part la motion (dont on discutera plus tard). Mais je ne pense pas que vous trahissiez les discussions, que vous trahissiez d'une certaine manière votre pensée en votant le préavis tel qu'amendé.*

M. Alain ROCHAT

*Il est vrai que c'est un coup de poker. Puisqu'il se pourrait, en théorie, que nous adoptions ce préavis et que plus tard au point 11, nous refusions la motion. Pour atténuer les risques de ce coup de poker, j'en appelle à la cohérence de vos votes. C'est-à-dire que si vous tenez à la neutralité des coûts, il faut voter à la fois ce préavis mais il faudra voter aussi la motion. Et si vous vous contentez d'augmenter de 1.6 points d'impôt à peu près l'équivalent des charges qui pèsent sur le citoyen, alors vous votez « oui » et « non ». Et puis, M. ZURLINDEN, vous avez toujours la possibilité de vous abstenir.*

M. Jean-Marc ZURLINDEN

*Ecoutez M. ROCHAT vous êtes bien gentil, mais on a dit qu'on ne causait plus de motion. Alors, là vous venez de dire au Légitatif de dire : si vous votez « oui » là, il faudra voter « oui » après. Si vous votez « oui », « non » et tout. On a dit qu'on parlait de la motion après. Là, on est en train de voter un préavis avec un amendement. Alors je n'aimerais pas tout mélanger, s'il vous plaît M. ROCHAT.*

*Ensuite, j'avais encore un truc à vous dire, là. Ça sera pour la suivante. Juste pour finir, un Conseiller communal, normalement, on est là pour dire ou « oui » ou « non ». Si on s'abstient, on peut être non présent aussi.*

M. Paul BAPST

*C'est vrai comme vous l'a dit M. RYDLO, comme plusieurs se sont déjà exprimés, je crois que la Commission elle a assez débattu : plusieurs séances pour se rendre compte d'essayer de trouver la meilleure solution possible. Un coût neutre, complètement neutre, je crois que chacun a les documents dans les mains, à lui de se faire une opinion.*

*Maintenant effectivement par rapport au travail qui a été fait : par rapport effectivement à ce que la loi nous demande, moi, je vous encourage vivement à accepter ce préavis tel qu'amendé et présenté maintenant. Je crois que c'est aussi de notre compétence et notre cohérence de faire quelque chose en prenant nos responsabilités pour le bien aussi de la commune, même si ça coûte peut-être quelque chose, mais à un moment donné, c'est une loi qui nous est imposée et on n'a pas complètement le choix. Merci.*

M. Julien-Clément WAEBER, lu par Mme Rosemarie MAGNIN

*Dans le règlement d'application du règlement communal sur la gestion des déchets, vous avez au point 10 : il est mentionné « règlement échelonné ». Est-il aussi prévu des sacs gratuits ?*

M. Daniel BALLY, Municipal

*M. WAEBER je réponds par l'affirmative. Si nous avons des demandes bien spécifiques et qu'on voit que les concitoyens sont en difficultés financières extrêmes, il est clair qu'on pourra offrir des sacs gratuits qui passeront sur le social et plus sur le 450.*

La demande de M. ROD de voter à bulletins secrets est soumise à l'assemblée. Seule une personne la suit. Il est donc voté à mains levées.

**VOTE** : Préavis N° 30/2012 tel qu'amendé :

OUI : majorité                      NON : 2                      Abstentions : 2

Le préavis N° 30/2012 amendé est accepté à la majorité.

**9. Préavis N° 29/2012 : Budget 2013****Budget des eaux usées de la STEP**M. Julien-Clément WAEBER, lu par Mme Rosemarie MAGNIN

*Concernant les investissements, j'ai vu dans l'émission « A bon entendeur » de la RTS qu'aux tests Renens et Lausanne, dépendants de la STEP de Vidy, arrivaient en dernière position avec plus d'une dizaine de micropolluants. J'ai vu que, dans le rapport de la Commission, les investissements allaient être faits ; est-ce qu'on peut nous garantir qu'à moyen terme on ne trouvera plus de traces de ces micropolluants ?*

M. Daniel BALLY, Municipal

*J'ai participé à l'Assemblée générale ordinaire d'automne de la STEP. M. MAURER qui est ingénieur nous a dit ceci : « en vu d'abattre les micropolluants, mais également*

*pour « hygiéniser » les eaux avant rejet dans le lac, le choix du traitement des micropolluants s'est porté sur le charbon actif en poudre suivi d'une filtration membranaire. » L'ozonation, qui est un traitement alternatif, a été écartée en raison de ses inconvénients suite à la production d'ozone d'une part qui requiert des précautions particulières de sécurité et d'émission de sous-produits. Donc, s'il y a un surcoût, la STEP de Lausanne doit transformer ses installations justement pour éliminer un maximum de traces de micropolluants et ainsi que les boues d'épuration.*

### **Budget 2013 : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge**

M. Alain ROCHAT

*Vous n'êtes sans doute pas surpris que j'intervienne à ce moment-là de la séance du Conseil. Il y a une année, le 1<sup>er</sup> décembre, nous avons discuté de ce budget de l'Entente « Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ». C'était M. BAPST, M. LANG et moi-même qui avons posé quelques questions et nous nous étions interrogés sur la clé de répartition utilisée pour établir la répartition des coûts. Cette question avait surgit après une séance d'informations que nous avons eue qui expliquait les travaux nécessaires à faire et puis, si mes souvenirs sont bons, cette séance d'informations avait lieu aussi pour nous expliquer qu'il n'y avait plus d'argent dans cette Entente et que donc dorénavant il fallait financer ces coûts via les budgets des communes.*

*Entretemps, durant une année, M. BALLY a fait, je crois, ce qu'il a pu pour essayer d'éclaircir la situation. J'ai vu passer différents modèles, différents projets de clés de répartition nouvelles et compréhensives et modernes et équitables. Entretemps les recherches ont continué pour essayer de retrouver comment est-ce que la clé de répartition de 1969 avait été inventée. J'avoue que les documents que j'ai pu voir me sont restés incompréhensibles. J'espère que pour M. BALLY aussi ; autrement, je ne serais pas bien. Donc, au fond, depuis une année, malgré les efforts de notre Municipal, représentant la commune dans cette Entente, la situation n'a pas bougé. Il y a sûrement des raisons à cela qu'il n'est pas forcément nécessaire de débattre ici.*

*Pour moi, il est clair maintenant que compte tenu de la situation qui perdure, la seule solution qui nous reste pour faire avancer les choses - il ne s'agit pas évidemment de s'opposer à l'entretien de ces collecteurs, ni à la participation de la commune de Chavannes à ces coûts d'entretien - mais pour faire avancer les choses et pour pousser un petit peu l'Entente à se mettre d'accord et à nous éclairer sur cette répartition des coûts ; eh bien je pense que la seule solution c'est de refuser ce budget.*

*Quand cette Entente n'aura plus du tout d'argent, elle n'aura plus de raison d'être, elle pourra se saborder joyeusement et puis, il est possible, probablement parallèlement, de créer une autre association pour le même but, à savoir : l'entretien des collecteurs.*

*J'aimerais quand même juste vous rappeler que... enfin revenir sur ce sujet qui me tient à cœur, c'est-à-dire cette question des clés de répartition : avant la question des collecteurs, nous en avons largement débattu en février 2011 à propos des crédits d'étude pour la rénovation de la gare de Renens. Vous saviez, vous savez ou vous vous souvenez peut-être que je m'étais opposé à la clé de répartition proposée sous prétexte qu'elle ne tenait pas compte des capacités financières des différentes communes. Cette question des clés de répartition ou de la manière dont on combine des indicateurs statistiques pour se répartir les coûts me semble être un objet qui n'est pas si anodin, même si en l'occurrence, pour cette question des entretiens des collecteurs, les montants ne sont pas très élevés. On pourrait se dire : « ce n'est pas grave, on s'en fiche, et puis voilà. » Mais la question, le problème en soi est intéressant.*

*De plus en plus, un certain nombre de tâches des communes ne sont « assumables » qu'à plusieurs communes et donc, faute peut-être, dira M. RYDLO, de fusionner les communes, elles sont bien obligées de créer des « machins » intercommunaux de différentes sortes qui se fondent sur différents droits avec différents règlements. Et à*

chaque fois, la question de la répartition des coûts réapparaît. Je suis évidemment tout à fait pour cette collaboration intercommunale, je suis, je le rappelle, tout à fait pour le financement intercommunal des infrastructures qui sont d'intérêt régional et d'intérêt public. Mais il me semble que la réflexion concernant la manière de répartir les coûts a un certain retard sur le reste des projets.

Lorsque nous avons discuté de cela à propos de la gare de Renens, en février 2011, il avait été imaginé et il avait été question notamment par M. PHILIPPOZ que la Municipalité allait réfléchir à cette question des critères de répartition des coûts. Alors je ne sais pas - et j'aurais peut-être dû poser la question plus tôt - si la réflexion à ce sujet-là avance ou pas. Mais tout ceci pour vous dire que si ça peut paraître dérisoire de s'opposer à cette affaire d'entretien des collecteurs, je pense que c'est un signal que nous donnons, qui est important et qui pourrait accélérer une réflexion qui me paraît tout à fait nécessaire. Merci.

#### M. Paul BAPST

Effectivement, je suis assez d'accord avec M. ROCHAT. J'avais préparé un petit peu quelque chose aussi dans ce sens. Parce qu'à un moment donné, quand ça ne bouge pas, qu'est-ce qu'il faut faire ? Refuser pour obliger les gens à se mettre vraiment autour de la table et vouloir arriver à une solution ? C'est peut-être une chose. Maintenant je crois que ce n'est pas nous d'après les projets qui nous ont été proposés jusqu'à maintenant que je remercie M. BALLY qui nous a transmis les études en cours ou quoi que ce soit. Moi, un peu hypocritement, je dirais : « ce n'est pas à nous, commune de Chavannes, de bouger parce qu'on serait perdant. » On devrait payer certainement un petit peu plus. C'est ça mon problème, même si sur le fond je suis tout à fait d'accord avec M. ROCHAT... alors, c'est à nous d'intervenir : on n'a pas beaucoup d'argent, est-ce qu'on veut payer un peu plus ? Il faut aussi peut-être penser à ce côté-là de l'intervention et de la chose.

Maintenant, c'est vrai que : attention de ne pas mélanger encore tous les pourcentages, les calculs de participation de chaque commune ou quoi que ce soit pour différents projets, c'est tout à fait un autre sujet que celui-là qui nous concerne : les eaux usées de Mèbre et Sorge. Merci et par rapport à cela, je vous propose d'accepter malgré le souci aussi, ce budget.

#### M. Alain ROCHAT

M. BAPST, j'entends bien. Seulement la fois où vous estimerez que vous n'avez pas d'informations suffisantes sur la manière dont la clé est calculée et puis que c'est vous qui devez payer le plus, quel argument aurez-vous pour vous défendre ? Donc, je pense que, alors cela peut paraître un peu, peut-être, idéaliste, mais que c'est une question de principe, ou bien les clés de répartition sont explicites, elles sont expliquées par les exécutifs, elles sont transparentes. On peut en comprendre les calculs. Il y a une base statistique sûre et puis elle est une fois peut-être à notre avantage et puis pour un autre objet à notre désavantage.

Je ne partage pas votre opinion sur le fait que ça n'a rien à voir. Ça n'a rien à voir peut-être les objets que ça concerne, mais la question de ces clés de répartition, de manière générale, va se poser et se pose déjà. Alors, je crois qu'il est délicat d'adopter une attitude qui serait au fond fluctuante où on s'en ficherait de ne pas avoir d'explication parce que c'est probablement à notre avantage – ce qui n'est pas sûr d'ailleurs parce que bon – et puis alors la fois où c'est à notre désavantage, on exigerait absolument de tout savoir de la clé de répartition. Ça ne me semble pas très crédible et disons pas très cohérent comme attitude.

#### M. Daniel BALLY, Municipal

La documentation que nous avons reçue aujourd'hui ou hier est quand même explicite parce qu'on parle quand même de la longueur des tronçons sur les différentes communes et puis de la circonférence des tuyaux.

*Mais, effectivement, il faudrait qu'on modifie quand même cette clé de répartition et il faut savoir qu'il y a un blocage de la part de la commune de St-Sulpice. Qu'est-ce qu'on pourrait faire ? Sortir de l'Entente ? Très difficile, il faudrait certainement 2 ans pour dissoudre cette Entente. Il faut savoir que dans une entente, il faut l'unanimité de toutes les communes. Une association aurait été préférable puisque ce serait à la majorité, mais le mode a été choisi, c'est une entente et malheureusement pas une association.*

*Alors, il est exclu de pouvoir discuter avec la commune de St-Sulpice. Si vous avez vu le pourcentage qu'ils paient, il est ridicule. On avait proposé 3 fois plus que ce qu'ils... on arrive à peine à 1 %. Et nous on paierait certainement 1 ou 2 % de plus.*

*Mais c'est vrai que la commune de Crissier, la principale commune de l'Entente devrait pouvoir faire un forcing pour obtenir une nouvelle clé de répartition. De refuser le budget c'est peut-être une solution, mais ce n'est peut-être pas la meilleure.*

M. Pascal LANG

*Si on refuse ce préavis, ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions, mais quelle autre, M. BALLY s'il vous plaît ? Quelle autre solution ? Plutôt que de dire : on ne sait pas pour la clé de répartition, on paie comme ça et puis on ne sait rien, et puis on continue et dans 50 ans ce sera la même chose.*

M. Daniel BALLY, Municipal

*M. BAPST l'a signalé tout à l'heure, nous paierions de toute façon plus. Si vous voulez payer plus, je pense que ce n'est pas à nous d'intervenir, mais plutôt à la commune de Crissier d'insister. Il y a la menace de la part de la commune de St-Sulpice. Si on les force à changer - on n'y arrivera pas puisqu'ils ont un droit de veto - puisqu'il faut l'unanimité, ils se retireront et les 600 derniers mètres ne seront jamais..., peut-être ils seront bouchés, mais ils ne seront jamais rénovés. Je pense que ce n'est pas une solution de voir St-Sulpice se retirer. Mais il faudrait qu'on arrive, après de longues discussions certainement, à reprendre le problème à zéro.*

*Je vous rappelle que nous avons participé, Mme STEINER et moi-même à 3 séances pour l'instant. Et la dernière séance, on a évité de parler de ce problème-là, il y en avait d'autres. Mais effectivement le problème se situe au niveau de la commune de St-Sulpice. Et malheureusement pour l'instant les tractations sont complètement bloquées. Que faut-il faire ? Je pense qu'il y a seulement le dialogue et reprendre une discussion : pas seulement en balançant une nouvelle clé de répartition, mais en essayant d'analyser la totalité du tronçon et voir ce que l'on peut faire. Plus, je ne peux pas dire.*

M. Alain ROCHAT

*M. BALLY je suis désolé, mais en tant que Conseiller communal qui doit se prononcer d'abord sur le budget et ensuite sur les comptes, il est exclu que je vote des montants quels qu'ils soient si je n'ai pas les explications qui les justifient. Alors que ce soit 10 % d'une participation ou 11 % et puis que ça nous coûte plus cher ou pas, ça m'est égal, moi je vote des choses qu'on m'explique, qui sont rationnelles et qui sont transparentes. Voilà.*

*Je regrette comme vous que la solution soit bloquée. Moi je pense que ce serait un signe tout à fait utile pour dire : « Maintenant ça suffit. Ça fait depuis 1969 que cette clé de répartition est dite « provisoire ». » Sur un des documents d'archives qui a été exhumé, il y a cette mention que cette clé de répartition aurait été conçue en fonction de la clé de répartition des coûts d'administration de l'Entente.*

*Alors, ça fait un tout petit peu peur quand on dit ça, parce que la chose s'aggrave encore. J'ose espérer que... enfin je suis convaincu que c'était plus subtil que ça quand même à l'époque. Mais voilà, il faut nous donner des explications sur la manière dont cette clé de répartition a été conçue. Sans cela, je ne vote pas de budget.*

M. Daniel ROD

*J'ai juste l'impression que si nous continuons à parler de la clé de répartition, c'est comme si nous scissions la branche sur laquelle nous sommes assis.*

M. Alain ROCHAT

*Donc, si nous votons sur l'ensemble, je propose l'amendement suivant pour la conclusion du préavis. C'est-à-dire d'ajouter à la suite de sa rédaction : à l'exception du budget « Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ». M. PHILIPPOZ vous nous direz si au point de vue procédure c'est correct.*

M. Serge PHILIPPOZ

*Je suis très honoré d'être le gardien du temple. Sachez que je ne détiens pas la vérité, en tout cas pas plus que vous. Mais je peux par contre, vous donner mon avis et vous en ferez ce que vous voudrez.*

*Je pense que la proposition de l'amendement de M. ROCHAT est difficilement recevable. Par contre, je lui proposerais, s'il entend refuser le budget de l'Entente Mèbre et Sorge - et pour autant que le Président nous fasse voter l'ensemble en une seule fois - d'apporter un amendement au compte 462 quelque chose, qui est la quote-part de la commune de Chavannes au budget Mèbre et Sorge. Ce qui serait à mon avis plus judicieux. Merci.*

M. Jean-Marc ZURLINDEN

*Je ne sais pas pourquoi faire un amendement. Ne serait-il pas possible de peut-être changer les conclusions et de ne pas voter lors de cette séance : ...Vu le budget « Station d'épuration » et de voter tous les 4 budgets séparément. Le budget « Station d'épuration STEP », le budget « Concentration des eaux usées de la Mèbre et Sorge », le budget « SDIS Chamberonne » et le préavis 29/2012 budget de l'année 2013. Et de voter chaque fois les 4 points et après cela ferait les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de son étude. Est-ce que ça serait possible ? Est-ce que ça serait juste comme ça ? Plutôt que de faire un amendement ? Je pose la question. Merci.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Non, on ne peut pas faire comme ça. Par le simple fait, c'est un préavis avec des conclusions. Par contre, c'est juste de dire ce que disait M. PHILIPPOZ, c'est d'amender la quote-part de la commune de Chavannes. C'est tout.*

**Budget du SDIS Chamberonne.**M. Daniel ROD

*En tant que POP je ne peux que me réjouir d'une suppression d'une taxe, en l'occurrence celle de la taxe pompier qui sera supprimée dès 2014. Nous pourrions ainsi acheter des sacs « déchets » et ainsi soulager les budgets chavannois.*

M. Pascal LANG

*Je comprends bien qu'une taxe soit désagréable. Ça sera pris ailleurs, M. ROD, les frais des pompiers, ça va rester.*

M. Daniel ROD

*Est-ce que je pourrais savoir où ça va être pris ?*

M. Pascal LANG

*M. ROD, sur votre porte-monnaie, sur les impôts. Je rappelle aussi que la taxe n'était pas facturée aux personnes, dont quelques-uns sont/ont été dans ce Conseil, qui ont porté l'uniforme au prix de grands sacrifices familiaux. Certains par une taxe modeste de CHF 100.- ou CHF 50.- en ont été exemptés.*



**Budget 2013 : Compte 150.3653.01 : Subsidés aux sociétés locales, groupes, clubs et centres**

M. Mathieu VILLET

*Alors, c'est juste par rapport au compte « Subsidés aux sociétés locales, groupes, clubs et centres ». Est-ce qu'on pourrait un peu savoir quels sont les clubs, centres et sociétés locales que la commune soutient ?*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*Les subsidés concernent toutes nos sociétés locales, dont toutes, plus ou moins, ont une certaine somme en fonction du nombre de leurs membres. Surtout on a un subside assez conséquent pour le club des aînés, puisqu'il s'agit de leurs locaux de manière à ce qu'ils puissent se réunir régulièrement. Et on a divers subsidés à des petites sociétés. On a aussi « Encre et plomb » où on a un gros montant et puis la location du centre paroissial pour le « Français en jeu » pour l'apprentissage du français pour les migrants. Et les sociétés locales varient entre CHF 500.-, CHF 1'500.- et CHF 5'000.- suivant les sociétés.*

M. Mathieu VILLET

*Est-ce que les scouts de l'Ouest basés à Renens sont compris dans ce compte. Et combien perçoivent-ils ?*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*Je peux vous répondre qu'ils ne sont pas pris dans ce compte, mais qu'ils ont un subside de notre part, donné sur un des autres comptes, quand ils demandent. Effectivement, comme le dit M. le Syndic, quand ils demandent. Mais ce n'est pas pris sur le compte des subsidés aux sociétés locales.*

M. Daniel ROD

*J'aimerais rester sur les affaires culturelles et de loisirs. Je ne vois toujours pas de compte « Mérites culturels et sportifs » Mme STEINER. Pourquoi n'est-il pas mentionné dans ce budget selon vos promesses ? Je vois que vous réagissez positivement.*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*M. ROD, le compte 150.3653.03 a été augmenté sous animations. Alors nous considérons, la Municipalité a considéré que si les mérites sportifs se remettaient sur pied, c'était dans le compte « Animations ». Merci.*

Un Conseiller communal étant arrivé, la majorité passe à 21.

M. Daniel ROD

*On ne parle pas que de sport, on parle de culture également et tout ce qui vient derrière. Merci.*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*M. ROD, l'intitulé du 150 est : « Affaires culturelles et de loisirs ». Donc, il y a effectivement la culture et le sport.*

**Budget 2013 : Compte 181 : Ligne de trafic urbain**

M. Daniel ROD

*Oui, ça concerne « Ligne de trafic urbain » dans la rubrique 181.3517.00 : « Participation au déficit général des TL ». Est-ce que les bus articulés vides ont été comptabilisés dans ce budget ? Font-ils partie du déficit. Merci.*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Merci pour cette agréable tentative d'humour. Bien sûr, les bus font partie de ce déficit même si c'est déficit global. Non seulement les bus mais toutes sortes d'autres transports publics. Merci.*

M. Serge PHILIPPOZ

*Concernant les TL, est-ce qu'on pourrait savoir si le montant que la commune doit investir dans les transports publics fait l'objet d'une couverture de déficit après l'élaboration des comptes ou s'il s'agit d'un mandat de prestations qui est un préalable à la réalisation du budget ? Merci.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Avant ça n'était pas un contrat de prestations, mais à présent c'est un contrat de prestations que le canton fait aux TL. Et entre autre depuis la fusion des 3 sociétés, puisqu'il y en a qui ont réussi à éliminer 10 millions de déficit par année. C'est Lausanne, avec le LO a vu spolier nos actions avec le TSOL. Donc, oui c'est un contrat de prestations sauf que le canton, comme ils sont majoritaires dedans, puis Lausanne après, c'est lui qui fixe plus ou moins - plutôt plus que moins - la limite du déficit et de la couverture par les billets et autre. C'est eux qui gèrent en somme l'ensemble du contrat de prestations. Si j'ai répondu ?*

#### **Budget 2013 : Compte 210 : Impôts, taxes et patentes**

M. Alexandre RYDLO

*J'ai une question d'ordre générale par rapport aux contributions. J'aurais voulu savoir si la situation économique qui prévaut actuellement en Europe avait déjà des conséquences éventuelles sur les rentrées fiscales de la commune ?*

M. André GORGERAT, Syndic

*M. RYDLO je pense que dans quelques années quand nous aurons énormément soit de holding, soit de multinationales qui s'implanteront dans les nouveaux quartiers à Chavannes, peut-être qu'on ressentira la crise économique. Pour l'instant, comme vous le savez, on n'a pas des multimillionnaires dans notre commune. Donc, il y a un léger fléchissement dû à l'augmentation du chômage et puis voilà. Quelques facteurs, mais c'est encore raisonnable.*

#### **Budget 2013 : Compte 430 : Réseau routier, dépôt de voirie**

M. Daniel ROD

*Juste une question concernant les réseaux routiers. Quelle est la politique de la commune en faveur des réseaux routiers ?*

M. Daniel BALLY, Municipal

*Dès qu'on aura un peu plus d'argent, c'est effectivement de réparer notre réseau routier qui est mal en point.*

#### **Budget 2013 : Compte 460 : Egouts et épuration**

M. Alain ROCHAT

*Je vous propose l'amendement suivant : compte 460.3526.01 : Quote-part à l'entretien des collecteurs » de concentration. CHF 0.- à la place de CHF 67'750.-. Merci M. PHILIPPOZ !*

M. Pascal LANG

*Vu les réponses extrêmement décevantes de la Municipalité tout à l'heure, je vous propose d'accepter l'amendement de M. ROCHAT.*

**VOTE** : Amendement : Quote-part à l'entretien des collecteurs de concentration : compte 460.3526.01 : montant CHF 0.-

OUI : 17

NON : 13

Abstentions : 9

L'amendement est accepté à la majorité.

### **Budget 2013 : Compte 510 : Enseignement primaire**

#### M. Daniel ROD

*Enseignement primaire, compte 510.3012.00 : « Médecin et dentiste scolaires » : Augmentation du tarif du dentiste. Ma question : pourquoi ? Il ne gagnait pas assez avant ?*

#### M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Alors effectivement, on ne va pas se poser des questions sur le salaire du dentiste. C'est son problème. Il nous propose un nouveau tarif qui correspond à ce qui se passe ailleurs. L'établissement réfléchit parce que vous pouvez voir qu'on a le même problème avec l'enseignement secondaire. C'est le même dentiste. Donc, l'établissement primaire et secondaire réfléchit à une solution qui serait moins onéreuse pour notre commune et pour celle de St-Sulpice.*

### **Budget 2013 : Compte 66 : Protection civile**

#### M. Paul BAPST

*Je dirais presque enfin une bonne nouvelle. C'est vrai qu'elle n'a pas pu apparaître dans ces comptes parce que l'Assemblée générale extraordinaire de l'ORPC a eu lieu il y a 2 semaines. Suite à la réunification des corps d'ORPC avec la commune de Prilly qui intègre l'ORPC-Ouest, le budget va diminuer pour la commune de Chavannes de CHF 21'209.-. C'est vrai qu'on ne va pas amender, ça sera automatiquement fait au niveau des budgets qui sont équilibrés au moment venu.*

#### M. Pascal LANG

*J'ai un petit doute. Peut-être qu'on peut confirmer que l'amendement a été accepté, mais n'a pas la majorité par rapport au quorum. C'est juste de procéder comme ça ?*

#### M. Serge PHILIPPOZ

*Le gardien du temple va vous éclairer. L'amendement est accepté dans la mesure où il a une majorité relative, la majorité absolue n'étant pas requise dans ce cas de figure.*

### **Budget 2013 : Compte 713 : Petite enfance, région**

#### M. Andrea CALLEGARI

*Compte 713.3655.01 : « Subventions aux placements d'enfants ». Dans le rapport de la Commission, il est mentionné une augmentation de CHF 2'000'000.- ? Je crois qu'il faut un rectificatif.*

#### Mme Manon FAWER, Municipale

*Effectivement, il y a eu une augmentation de CHF 200'000.- par rapport au budget précédent. Ces CHF 200'000.- sont en lien avec l'augmentation du nombre de places avec l'ouverture du centre d'Ecublens « Domino » qui a été élargi de 28 à 66 places. Ce qui a porté aussi une légère augmentation par rapport aux places d'accueil budgétées pour Chavannes. Et il est aussi vrai que ce réseau en augmentant finalement le nombre de places d'accueil, a aussi augmenté ses charges de gestion, mais également les charges en lien avec les structures et c'est vrai que nous sommes passés d'un montant de CHF 14'500.- en 2009 à CHF 18'500.- par place pour le déficit budgété. Voilà. C'est ce que je peux vous dire. Nous espérons quand même un jour ou l'autre avoir des prix qui vont être stables, en tout cas stabilisés, je l'espère. Mais c'est vrai que l'augmentation notamment des places de parc a eu pour conséquence d'augmenter ce budget de CHF 200'000.-. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.*

M. Andrea CALLEGARI

*Merci pour votre précision. Mais je voulais signaler que dans le rapport il est mentionné CHF 2'000'000.- et il y aura lieu de corriger.*

M. Bernard RICKLI, Président du Conseil

*Donc, dans le rapport que vous avez reçu, ce n'est pas CHF 2'000'000.- mais CHF 200'000.- Si vous avez un Tipex, il faut « tipexer » un 0.*

**Budget 2013 : Compte 714 : Structure parascolaire de la Plaine**

M. Mathieu VILLET

*J'aimerais juste avoir un petit éclaircissement sur le compte 714.3061.00 : « Frais de véhicules privés ». Juste savoir à quoi ça correspond ces frais de véhicules privés ?*

Mme Manon FAWER, Municipale

*Oui, alors s'agissant de ces frais de véhicules privés, ils sont très largement évalués mais ils concernent principalement des déplacements que peuvent faire les éducatrices lorsqu'il s'agit d'aller participer à des activités qui sont faites avec les enfants. Certaines éducatrices se déplacent depuis la structure d'accueil. Ce n'est pas directement l'accompagnement des enfants. C'est principalement ça.*

Mme Irène DUCRET, Présidente de la Commission de gestion nous lit les conclusions de son rapport et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Pascal LANG

*Une question, on n'est pas sûr. Si on regarde : « ...au vu de ce qui précède, les membres de la Commission de gestion, chargée de l'étude du budget 2013, vous proposent à l'unanimité d'accepter ce préavis tel que présenté. » C'est ce qui est écrit. Est-ce qu'on devrait marquer : « d'accepter ce préavis amendé » ? C'est une question.*

M. Serge PHILIPPOZ

*Bon, je vais vous aider encore une fois : La proposition de M. LANG n'est pas recevable. Il n'appartient pas à la Commission de modifier ses conclusions suite à ce que le Conseil communal a décidé. En revanche, les conclusions du rapport ne sont, elles, pas non plus recevables puisqu'elles ne sont pas conformes au préavis. Donc, en fait, le rapport de la Commission doit reproduire exactement les conclusions du préavis sauf si la conclusion propose un amendement, auquel cas elle devrait le mentionner dans les conclusions. Merci.*

M. Alexandre RYDLO

*J'aimerais intervenir sur un autre élément qui était en relation avec la réaction de M. LANG, en fait, si on reprend l'art. 75 du règlement du Conseil communal qui dit en l'état : « ...en cas de votation, le projet est admis s'il obtient plus de la moitié des suffrages valablement exprimés. » Et c'est la seule ligne dans le règlement du Conseil communal qui traite des votations et du résultat d'une votation. Alors, je sais qu'on a toujours traité les amendements au vote majoritaire, enfin à la majorité relative et les préavis, on vote à la majorité absolue. Mais en l'état, ça voudrait dire que si on respecte l'art. 75 du règlement du Conseil communal, on devrait toujours traiter les votations à la majorité absolue en fait. Alors, peut-être M. PHILIPPOZ peut-il venir commenter cet article 75 que je laisse à disposition.*

M. Serge PHILIPPOZ

*OK. Vu la moitié des suffrages exprimés sous-entend un vote égalitaire plus (+) 1. En aucun cas il n'est mentionné qu'il s'agit d'une majorité absolue. S'il y a des gens qui ne votent pas, ce sont des gens qui s'abstiennent, sans qu'on les décompte dans les votes « en abstinance », si on peut dire ça comme ça. Eh bien la majorité, elle réside sur la différence entre les « oui » et les « non ». En l'occurrence, l'interprétation de dire que tantôt c'est la majorité relative et tantôt la majorité absolue relève d'une*

*interprétation personnelle. Et je suggère que toutes les votations d'amendement, de préavis ou de projet se fassent sur le principe de la majorité relative. Parce que personnellement, je ne vois pas pourquoi on pourrait faire autrement. J'ai de la peine à trouver un article ou un indice qui permettrait de penser autrement.*

M. Pascal LANG

*Enfin, nous n'en sommes pas sûrs ni les uns, ni les autres. Est-il possible à M. le Président de transmettre la question plus loin ?*

M. Bernard RICKLI, Président du Conseil

*Tout à fait. Je ferai le nécessaire.*

M. Paul BAPST

*Je crois que les propos de M. PHILIPPOZ étaient à mon avis assez clairs. Si on prend cet article 75, il y a 3 alinéas. Le 1<sup>er</sup> alinéa : « ...en cas de votations, le projet est admis s'il obtient plus de la moitié des suffrages valablement exprimés. » Il y a un alinéa en cas de votations aux bulletins secrets et il y a le 3<sup>ème</sup> alinéa : « ...en cas de votations à mains levées ou à l'appel nominal, les abstentions n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité. » Il me semble que c'est clair.*

M. Alain ROCHAT

*Je ne pensais pas que ma plaisanterie allait déclencher une aussi belle querelle d'experts. Je suis navré pour ceux qui ont le ventre qui gargouille. Mais j'aimerais bien qu'on en revienne à voter ce préavis. Moi, j'ai des conclusions ici sur le préavis 29/2012 : « adopte le budget pour l'année 2013 tel que proposé ». Alors, je pense qu'il faut : « ...tel qu'amendé. » Et puis, il me semble que les conclusions qui sont sur le rapport de la Commission, il faut les laisser de côté et ne pas voter. Parce qu'autrement on voterait l'une après l'autre. Ce qui, à mon avis, n'est pas le cas.*

M. Alexandre RYDLO

*Pour revenir à la votation : effectivement, alors l'amendement de M. ROCHAT est accepté parce que si on fait le décompte : il y avait 17 voix pour, 13 voix contre et 9 abstentions. Donc, si on reprend ce qu'a dit M. BAPST à juste titre par rapport à la question des abstentions : ça nous fait 39 votes moins (-) 9, ça fait 30. La majorité serait à 15. On a 17. Donc, ce n'est pas parce qu'on a 17 qui est plus grand que 13, mais vraiment parce qu'on a bien 17 qui va au-delà de 15.*

M. Serge PHILIPPOZ

*Je constate que M. RYDLO est un très doué en mathématiques parce qu'à partir du moment où on enlève les abstentions et qu'il n'y a que « oui » ou « non », il ne peut y avoir qu'une majorité, mais c'est absolument : relative.*

**VOTE** : Préavis 29/2012 tel qu'amendé :

OUI : majorité                                      NON : aucun                                      Abstentions : 2

Le préavis 29/2012 amendé est accepté à la majorité.

## **10. Rapports éventuels des commissions permanentes**

Mme Andrée SHABANI-FAVRE

*Rapport de l'AJESOL. L'accueil parascolaire dans le canton de Vaud a été adopté par l'Assemblée générale des délégués de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE-Vaud) du 14 mai 2009 à Lausanne et a pour intention de permettre aux parents de conjuguer leur responsabilité éducative et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle. L'APE considère que l'accueil parascolaire des enfants doit être généralisé.*

*C'est une prise en charge des enfants, structurée, adaptée et de qualité, en dehors des temps d'école et des moments familiaux, proposée aux parents qui le souhaitent, pendant toute la scolarité obligatoire. Cela comprend l'accueil le matin (avant l'école), à midi et après l'école.*

*Dans cet esprit, la création de l'AJESOL a pour but de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) sur le territoire des communes de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens et St-Sulpice. L'Association dispose, selon l'article 24 des statuts, des ressources suivantes :*

- a) les cotisations des membres, qui sont :*
  - les membres avec voix délibératives (les communes)*
  - les membres avec voix consultatives (les structures d'accueil de jour)*
- b) les montants octroyés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)*
- c) les contributions des communes et des entreprises*
- d) les subventions fédérales*
- e) diverses autres ressources*

*Ces ressources sont destinées à permettre à l'Association de couvrir :*

- a) les déficits des structures d'accueil affiliées au réseau*
- b) les frais de fonctionnement de l'Association.*

*L'excédent des charges est réparti entre les membres du réseau selon une clé de répartition. Pour les communes :*

- en ce qui concerne les frais de placement de l'Association, c'est au prorata du nombre de jours par enfants placés de chaque commune de domicile et par structure, sous déduction de la participation effective des parents.*
- en ce qui concerne les frais de fonctionnement de l'Association, c'est au prorata du nombre d'habitants de chaque commune de domicile.*

*Lors de l'assemblée générale constitutive du 9 juin 2009 de l'AJESOL à Ecublens, notre commune a adhéré à l'Association. Les frais du réseau se montent à CHF 51'600.- pour 2010, le montant correspondant pour 2009 se chiffrant à CHF 17'200.-. Ce budget ne comprend pas les coûts de placement, c'est-à-dire les excédents de charges de structures qui seront couverts par les communes. Ne sont également pas inclus dans le budget, les frais de démarrage, lesquels seront couverts par des fonds à disposition du réseau (rétrocession 2007 de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants - FAJE). L'Association a désigné également un organe de révision externe à savoir la société fiduciaire de la Commune d'Ecublens, ceci pour des raisons pratiques.*

*Dans son rapport d'activité 2009-2010, le comité de l'AJESOL nous a informés que, conformément à l'obligation prévue par la Loi pour l'accueil de jour des enfants (LAJE) de prévoir un programme de développement, les communes membres œuvrent sur différents projets visant à la création de nouvelles places d'accueil. C'est le cas pour 2011 en ce qui concerne le parascolaire, tant à Chavannes-près-Renens qu'à St-Sulpice. Quant à Ecublens, les développements en faveur du préscolaire et du parascolaire sont prévus pour 2012 en lien avec l'ouverture du Centre socioculturel.*

*Lors de son assemblée générale du 26 avril 2012 à St-Sulpice, un nouveau barème parascolaire a été présenté et le dénominateur commun retenu par le Comité directeur a été l'heure d'accueil et chaque commune applique ce tarif en fonction de ses propres choix (heures d'ouverture, repas, etc.)*

*Les places qui avaient été gardées pour des clients hors réseau, sont progressivement reprises par les ayants droits des 3 communes membres du réseau. Il en résulte une*

*plus grande utilisation des places par les habitants des 3 communes et par conséquent plus de déficit financier du coût de la place à couvrir par ces derniers.*

*Mais l'AJESOL prend soin, par le biais du travail de surveillance comptable et administrative, de contenir toujours mieux les dépenses de fonctionnement ainsi que celles des structures membres.*

*Il n'en demeure pas moins qu'au vu des listes d'attente toujours imposantes auprès des structures, les places d'accueil sont nécessaires et demandées par les familles de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens et de St-Sulpice.*

*Vos délégués : Irène DUCRET, Patrick MICHEL, Thierno BALDE, Andrée SHABANI*

**M. Paul BAPST**

*Le rapport de l'Assemblée générale de l'ORPC qui a eu lieu il y a 2 ou 3 semaines. Comme je vous l'ai dit lors du budget, la participation de la commune de Chavannes va baisser de CHF 21'209.- suite au regroupement de toutes les communes du district. Je pense que c'est beaucoup mieux et que ce sera beaucoup plus efficace pour toute l'organisation régionale.*

*M. le Préfet, qui était présent pour l'assermentation du nouveau comité tient aussi à apporter ses remerciements à l'ORPC RoL pour tout son engagement lors de la fête du district « Cap sur l'Ouest » et par avance, il les remercie déjà pour l'organisation l'année prochaine où l'ORPC sera aussi mis à contribution, vous le savez certainement déjà, pour l'arrivée du Tour de Romandie, le 24 avril et le départ du Tour de Romandie le lendemain devant la Patinoire de Malley où l'ORPC RoL sera aussi mis à contribution pour toutes ses prestations.*

*Je les remercie pour tout l'engagement que ces gens qui travaillent là pour notre bien, pour que tout ce passe bien en cas de problème. On ne les voit pas, eh bien tant mieux, cela veut dire que ça se passe bien. Le jour où on aura besoin d'eux, je sais qu'on pourra compter sur eux. Je les remercie.*

**11. Motions, postulats et interpellations**

**Motion de M. Alexandre RYDLO**

« En acceptant le préavis 30/2012 intitulé « Révision du règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe », le Conseil communal a accepté de modifier à partir du 01.01.2013 la manière de couvrir les coûts d'élimination des déchets.

Le Conseil communal a ainsi décidé de maintenir une taxe forfaitaire par ménage, légèrement réadaptée à la baisse, à laquelle s'ajoutera le paiement de sacs poubelles.

Ce faisant, le Conseil communal et la Municipalité répondent à une obligation légale découlant de l'application du principe du pollueur-payeur introduit dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et repris dans la Loi cantonale sur la gestion des déchets, loi dont la révision sur ce principe en particulier entre en vigueur au 01.01.2013 après plus de 10 ans de tergiversations aux niveaux cantonal et communal.

Concrètement, les ménages chavannois paieront donc dès le 01.01.2013 une taxe forfaitaire de CHF 160.- pour les ménages de plus de deux personnes, ou de CHF 80.- pour les ménages d'une seule personne, à laquelle s'ajoutera le paiement de sacs poubelles, par exemple CHF 2.- pour un sac de 35 litres. En moyenne, les ménages chavannois verront le montant annuel de leurs dépenses pour l'élimination des déchets être multiplié par un facteur de 1.6, soit donc une augmentation de 60%.

A noter que le montant de la taxe forfaitaire est indépendant du revenu des ménages, donc non discriminatif.

Ainsi donc, au 01.01.2013, et selon le budget 2013, les ménages chavannois paieront CHF 396'300.- sous forme de taxes forfaitaires, tandis que les déchets produits par les ménages chavannois rapporteront CHF 376'300.- sous forme de rétrocession de la part du périmètre Valorsa sur le tonnage des déchets ramassés sur le sol communal. Les ménages chavannois rapporteront donc au moyen de leurs déchets CHF 376'300.- sur la base des sacs qu'ils auront achetés et consommés.

Au total, ce sont donc CHF 396'300.- et CHF 376'300.-, soit un montant de CHF 772'600.-, que les ménages chavannois paieront en 2013 pour couvrir l'élimination des déchets. Sur un coût total de CHF 1'076'400.-, le montant de CHF 772'600.- représente 71.8% du coût de l'élimination des déchets payés par les ménages chavannois tandis que la commune ne paiera plus que 28.2% de l'élimination, soit un montant de CHF 303'800.-. En réalité, la commune paiera un peu moins puisque la vente des déchets comme le verre, le papier/carton et la ferraille rapporte chaque année environ CHF 40'000.-.

Si l'on compare maintenant la situation entre les comptes 2011 et le budget 2013, soit entre l'ancienne situation et la nouvelle, on constate qu'en 2011 la taxe forfaitaire, qui rapportait CHF 516'484.85 couvrait 51.7% de l'élimination des déchets, le solde étant couvert à 44.1% par les impôts et à 4.2% par le produit de la vente de certains déchets. En 2011, les ménages chavannois ne payaient donc que 51.7% de l'élimination des déchets via un paiement direct.

Or, en 2013, soit avec le nouveau système, les ménages chavannois paieront, comme indiqué avant, 71.8% de l'élimination des déchets.

La contribution des ménages chavannois passe donc de CHF 516'484.85 en 2011 à CHF 772'600.- en 2013, soit une augmentation de CHF 256'115.15 !

La question qui se pose est donc celle de savoir où ce montant de CHF 256'115.15 va !

La réponse est simple. A la commune car ce montant constitue tout simplement un transfert de charges de la commune vers les ménages chavannois. Autrement dit, en introduisant ce nouveau système, la commune réalise une économie sur impôt de CHF 256'115.15, économie réalisée en chargeant de manière non discriminative par rapport au revenu l'ensemble des ménages chavannois.

En équivalent de points d'impôts, soit CHF 142'000.- par point en 2011, le montant de CHF 256'115.15 correspond à 1.8 points d'impôts prélevés auprès des ménages chavannois sans discrimination aucune par rapport au revenu.

Ceci n'est pas acceptable et il convient de restituer aux ménages chavannois ce que la commune économise avec l'introduction du nouveau système.

Si l'on considère, sur la base des chiffres 2012, que notre commune est constituée de 1'184 ménages de 1 personne et de 2'083 ménages de 2 personnes ou plus, les premiers contribueront à hauteur de CHF 94'720.- et les seconds à hauteur de CHF 333'280.- au paiement de la taxe forfaitaire en 2013. Les ménages de 1 personne contribuent donc à 22% du montant total de la taxe forfaitaire tandis que les ménages de 2 personnes ou plus contribueront à 78% du montant total.

Sur cette base, un simple calcul permet de dire que chaque ménage de 1 personne devrait recevoir une rétrocession forfaitaire de CHF 47.50 ( $256'115.15 \times 0.22 / 1'184$ ) tandis que chaque ménage de 2 personnes ou plus devrait recevoir une rétrocession de CHF 95.90 ( $256'115.15 \times 0.78 / 2'083$ ).

Au fond, une telle rétrocession permettrait d'obtenir une quasi neutralité des coûts pour les ménages chavannois.

Car pour un ménage d'une seule personne, les coûts annuels en 2013 se répartiront à raison de CHF 80.- pour le paiement de la taxe forfaitaire auxquels s'ajouteront CHF 100.- pour l'achat d'un sac de 35 litres par semaine, soit un montant total de



CHF 180.-. Avec la rétrocession, le montant total revient à CHF 132.50, soit un peu plus que les CHF 110.- actuels.

Pour un ménage de deux personnes ou plus, les coûts annuels en 2013 se répartiront à raison de CHF 160.- pour le paiement de la taxe forfaitaire auxquels s'ajouteront CHF 170.- pour l'achat d'un à deux sac de 35 litres par semaine, soit un montant total de CHF 330.-. Avec la rétrocession, le montant total revient à CHF 234.10, soit un peu plus que les CHF 220.- actuels.

Aussi je demande à la Municipalité de préparer un préavis instituant un système de rétrocession sur la base du développement ci-dessus avec comme date d'entrée en vigueur le 01.01.2014. Le préavis devra donc être présenté au Conseil communal au plus tard le 01.10.2013 pour traitement. »

M. Alexandre RYDLO

*Comme je l'avais indiqué, je vous fais grâce aussi de la lecture de cette motion (puisque tout le monde l'a reçue par courrier). Juste préciser quelques éléments : Donc cette motion, comme je l'ai mentionné dans la discussion relative au préavis concernant le nouveau règlement communal en matière de gestion des déchets, cette motion est un élément qui vient s'ajouter aux réflexions qui ressortent de l'étude de ce préavis, à savoir que le nouveau système - qui demandera aux chavannoises et aux chavannois, aux ménages chavannois de manière plus générale, de payer plus (+) avec l'introduction du nouveau système - se voit être compensé de manière forfaitaire par rapport à l'introduction de ce nouveau système.*

*La différence entre le système actuel et le système futur, c'est la part que paie la commune via l'impôt pour couvrir l'élimination des déchets. On voit que cette part va diminuer entre aujourd'hui et demain et cette diminution représente au fond pour la commune, une économie sur impôts sous forme de transfert de charges auprès des ménages chavannois. Donc, il me semble logique et juste aussi de dire aux chavannois : « vous allez payer plus, mais on vous compensera une partie, peut-être pas tout, ça reste à voir par rapport aux comptes, mais en tout cas une partie ». Et ça me semble être tout à fait normal par rapport à l'introduction de ce nouveau système qui, je le rappelle, n'est pas juste. Et il ne me semble pas correct de devoir charger plus les ménages chavannois qui plus est de manière tout à fait non discriminative et c'est pourquoi je vous ai proposé cette motion.*

*Alors, je ne reviendrai pas sur les différents éléments comptables. Vous avez eu tout le loisir entre lundi et aujourd'hui de pouvoir les analyser. Alors c'est évident qu'on peut prendre les différents chiffres. On peut les tirer à gauche, à droite. On peut les revoir à la hausse, on peut dire qu'ils sont hypothétiques. On peut aussi dire que l'année prochaine, on ne saura toujours pas quels sont les chiffres exacts. Je reste convaincu qu'on peut avoir une première vision des chiffres, que ce soit des entrées comme des dépenses en milieu de l'année prochaine. En plus, comme vous aurez pu le constater, je demande que cette motion soit traitée dans le courant de l'année prochaine au plus tard jusqu'en octobre, qu'on puisse prendre une décision sur la base d'un préavis et que son entrée en vigueur puisse être au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce qui laisse un certain temps à la Municipalité, comme au Conseil communal de pouvoir apprécier les premiers chiffres en relation avec l'entrée en vigueur de ce préavis.*

*Dans d'autres communes, le préavis sur le règlement communal en matière de gestion des déchets a été présenté de manière connexe avec des propositions soit de réductions d'impôts, soit d'allègement sous une forme ou sous une autre, sous forme de bons pour aller dans les commerces ou quoi que ce soit, le don ou le retour d'un montant forfaitaire sur des factures d'ordre divers.*

*Moi, je vous propose d'être un peu plus pragmatique, de regarder ce qui va se passer l'année prochaine, de faire les comptes dans le courant de l'année et de venir avec une proposition au 1<sup>er</sup> janvier.*

*Je pense aussi qu'il s'agit-là d'un signal fort envers les ménages chavannois de leur dire : « vous aussi vous payerez plus, mais la commune va compenser d'une manière ou d'une autre. De manière à obtenir une neutralité des coûts. » Je pense que c'est important de dire aux chavannoises et chavannois parce que j'aurais vraiment beaucoup de peine à l'issue de cette séance du Conseil communal si cette motion ne devait pas être acceptée, d'aller au devant des chavannoises et des chavannois et de leur dire : « Eh bien voilà, le Conseil communal a accepté de vous taxer plus et il ne fait rien en contrepartie. » Je pense que ce n'est pas juste. Qu'on demande aux chavannois et aux chavannoises de recycler mieux leurs déchets est une chose, qu'on les aide à mieux recycler leurs déchets en mettant en place une déchetterie intercommunale ou déchetterie communale mobile est une bonne chose, mais aussi qu'on leur dise : « Vous allez payer plus mais on veille à une certaine neutralité des coûts en assurant une réflexion. » Ne pas le faire serait, à mon avis, déplacé vis-à-vis des chavannoises et des chavannois qui, je le rappelle, paieront plus et ce de manière non discriminative, autrement dit, les riches paieront la même taxe forfaitaire que des gens plus pauvres. Les familles nombreuses paieront la même taxe forfaitaire que les familles moins nombreuses et il me semble juste d'aller dans le sens d'une rétrocession qui plus est il serait assez dommageable pour notre commune de voir que dans les communes voisines, les gens ou les communes ont pensé à un système de rétrocession et puis qu'à Chavannes au fond, il ne se passe rien et que les gens soient taxés plus. Je pense que ce message ne passerait pas bien auprès de la population, qu'elle soit de gauche, de droite, du centre ou apolitique.*

M. Jean-Marc ZURLINDEN

*M. RYDLO, on ne va pas parler de chiffres. Je suis d'accord. On va parler de plus ou de moins. Mais je suis obligé de reprendre 2 papiers. J'aimerais que vous preniez la page 2 du rapport de la Commission d'étude du préavis municipal 30/2012, en page 2. Et puis en page 2 aussi de la motion de M. RYDLO. Et là, j'aimerais qu'on m'explique.*

*Parce que M. RYDLO faisait partie de la Commission d'étude du préavis 30 qu'on soit bien d'accord (Du préavis 27 qui a passé préavis 30). Donc, les calculs ont été faits et M. RYDLO a pris des chiffres. Donc, il arrive à CHF 256'000.- d'économie sur l'impôt. Ce qui lui donne 1.8 d'économie sur l'impôt. Et puis nous, on a pris, la Commission dont il faisait partie, nous, on était parti sur un pourcentage donc de 44.1 % on passe à 30 % d'impôt, ce qui nous fait une différence de 15.9 % ce qui correspond, par rapport aux comptes 2011 - on parle toujours par rapport aux comptes 2011 - ce qui correspond à un montant d'environ CHF 140'000.-. Donc, la Commission est arrivée par rapport à 1 point d'impôt et non pas à 1.8 comme la motion le stipule.*

*Donc là, M. RYDLO, il y a quand même une opposition entre les calculs qu'on a faits dans la même Commission et puis, par rapport à la motion - dont je ne fais pas partie, parce que je ne l'ai pas signée, qu'on soit bien d'accord. - Donc vous, vous êtes d'accord de signer d'un côté avec quand on part, par rapport à un pourcent, quand on part de 44.1 % sur les comptes 2011 en passant à 30 % sur le budget 2013, ce qui fait bien une différence de 15.9 %, donc un montant à peu près de CHF 140'000.- ce qui correspond à 1 point d'impôt ; après, vous prenez les comptes 2011 avec le budget 2013 avec une différence de CHF 256'000.- ça c'est clair, je suis d'accord et puis vous arrivez à 1.8 d'impôt. Alors, je ne sais pas quel calcul est le bon, mais vous signez les 2 documents. Et puis ça fait quand même 0.8 point d'impôts de différence. Je me pose des questions. Je n'arrive pas à signer 2 papiers comme ça, moi. Merci.*

M. Alexandre RYDLO

*Pour répondre à M. ZURLINDEN. Alors effectivement, si on prend le rapport de la Commission d'étude et puis la motion, c'est aussi pour ça que dans le préalable, vous avez dit : on peut traiter les chiffres, on peut les regarder sous une forme ou sous une autre. C'est certain qu'on arrive à quelques différences. Alors, pourquoi ces différences ?*

*Alors en fait, dans le cadre de ma motion, j'ai analysé les variations des montants que la commune devrait investir sur la base des impôts entre la situation 2011 et la situation 2013 projetée. On arrive effectivement à un montant qui est différent de l'ordre de CHF 256'115.15. Ça c'est une différence. Maintenant, si on reprend ce qui a été calculé dans le préavis, on a traité le préavis sous la forme des pourcentages pour regarder quel était le pourcentage que l'impôt couvrait en 2011 et le pourcentage qu'il couvrirait en 2013 et on arrive à quelques différences.*

*Maintenant peut-être pour ne pas entrer dans des détails d'épiciers, d'une certaine manière, c'est aussi pour cela que dans le cadre de ma motion, je n'ai pas stipulé quel devait être le montant exact que la commune devrait rétribuer aux chavannois et aux chavannoises et aux ménages pour permettre justement d'apprécier les chiffres par rapport aux premiers éléments comptables que nous aurons l'année prochaine. En ce sens, cette motion donne une certaine liberté d'analyse et d'appréciation à la Municipalité que le Conseil communal pourra ensuite apprécier lui-même et valider ou modifier dans le cadre des discussions.*

*Par contre, ce que cette motion met en lumière c'est que les ménages chavannois, avec l'introduction de ce nouveau système, paieront plus, que la commune mettra moins d'argent de la part des impôts et qu'elle réalisera une économie d'impôts d'une certaine manière. Par contre, les ménages chavannois devront payer plus et il me semble juste de leur restituer une partie de cet argent. Alors, le montant est à discuter, respectivement à calculer dans une certaine manière l'année prochaine au vu des éléments comptables et comme je l'ai dit, je reste convaincu qu'au 1<sup>er</sup> juin 2013, il sera possible pour la Municipalité d'avoir une première estimation des tonnages rentrés.*

*Alors on sait que la situation renanaise est encore une situation ouverte. Est-ce que des gens iront mettre leurs déchets à Renens, parce que Renens ne prendra pas les taxes au sac, respectivement ne prendra pas des sacs blancs officiels ? Ça reste encore effectivement à voir. On ne sait pas. On sait que Renens met la pression pour passer un préavis sauf erreur au 1<sup>er</sup> mars au plus tard. Donc, on verra. Mais disons que ce que je cherche à mettre en lumière dans ce préavis et respectivement dans cette motion, c'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les ménages chavannois paieront plus pour éliminer leurs déchets et ce de manière absolument non discriminative et qu'il convient de leur restituer ce que la commune, d'une certaine manière, évite de payer ou voit être réduit.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Je vous rappelle que vous venez d'accepter le préavis. Le nouveau règlement. Vous l'avez amendé. Donc, il ne va pas entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier parce qu'il ne sera en tout cas pas revenu du SESA. Sachant qu'ils travaillent même très vite, mais en 10 jours, ils ne vont pas arriver à l'étudier et à nous le retourner. Donc, on peut considérer que le 1<sup>er</sup> janvier, il n'y aura pas de taxe sur la commune de Chavannes et les sacs ne seront pas non plus... les petits verts que vous pourrez acheter, blancs et verts à partir de lundi prochain.*

*D'où, nous nous posons la question également à la Municipalité : « Comment calculer les tonnages et vous présenter pour la fin de l'année un préavis ? » Comment on fait ? On a expliqué plusieurs fois, l'autre fois à la séance du Conseil communal, qu'on n'aura pas de chiffres exacts, ça va être très difficile d'avoir des chiffres exacts avant 1 ou 2 exercices complets. Donc, moi, je vous propose juste d'attendre qu'elle entre en vigueur ; si vous voulez mettre une motion après, mais pour l'instant, je ne peux que vous inviter à voter contre cette motion et d'autre part je dirais juste comme ça, puisque vous êtes des gens très raisonnables, vous venez d'accepter un budget communal qui présente une marge d'autofinancement négative de CHF 519'000.-.*

M. Paul ROUILLER

*C'est une belle chose. Un esprit qui veut faire rendre à la commune, mais quel est le montant auquel on va arriver ... autour des CHF 200'000.- je crois que vous avez dit*

M. RYDLO ? Et quand on accepte un budget de plus de CHF 2'000'000.- de déficit, donc, d'ici une année ou 2 quand on recalculera le taux d'impôt de Chavannes, ceci ira gentiment dedans et on paiera les impôts. C'est-à-dire qu'on donnera d'une main, mais on reprendra de l'autre, d'ici 2 ans.

Mme Rosemarie MAGNIN

J'aimerais revenir sur le rapport. On a bien noté sur le rapport qu'une certaine partie des commissaires auraient souhaité une rétrocession. On a bien noté sur le rapport aussi que, je pense qu'on a essayé de faire ressortir que la commune aurait un 15 % d'impôts qui rentrerait dans sa trésorerie. Ce 15 % comme l'a dit M. RYDLO, représente environ CHF 200'000.-. Il me semble juste que les chavannoises et les chavannois retrouvent quelque peu de leur dû, si je peux dire comme ça. Et puis pour ce fait, je dois dire que je soutiens absolument cette motion et je vous engage vraiment à faire de même pour les chavannois et les chavannoises.

M. Alain ROCHAT

Je vous signale que dans le budget 2012 la marge d'autofinancement était aussi négative de CHF 958'000.- Elle était aussi négative dans le budget 2011. Donc, je ne crois pas que cet argument, qui sort d'un chapeau tout d'un coup, soit véritablement pertinent.

Je vous encourage à voter cette motion. Je ne crois pas non plus que la taxe n'entrera pas en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. C'est dans l'intérêt du canton, c'est dans l'intérêt de la région que certains règlements soient rapidement menés et je crois, là aussi, que c'est un argument qui ne porte pas. Merci.

M. Alexandre RYDLO

Je crois aussi effectivement qu'en relation avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil d'Etat a été extrêmement poussif avec les délais. J'ose imaginer que les services afférents qui doivent traiter les questions de règlement en matière de gestion des déchets seront, eux aussi, poussifs dans la manière de traiter rapidement le règlement qui viendra de notre commune. Donc, je pense aussi que l'argument qui consiste à dire : le Conseil d'Etat ou le canton mettra encore 18 mois pour donner une réponse, ne tient pas. Je pense qu'ils seront relativement rapides. Alors peut-être pas 18 mois mais quelques semaines. Et je pense que c'est dans l'intérêt de tout le monde.

Et une fois de plus, je pense que, comme je l'ai dit dans la discussion pour le préavis, c'est une motion qui pour moi découle logiquement de l'introduction de ce système. Et je pense que le signal que l'on donne aux chavannois en leur disant : « vous paierez plus l'année prochaine. » Sans rien leur donner en contre partie, on leur dira : « attendons, peut-être qu'avec le budget... » et ainsi de suite, je pense que ça ne peut pas être correct vis-à-vis des chavannoises et des chavannois. Et je pense qu'il est légitime de leur dire : « on introduit un nouveau système qui n'est pas juste, vous paierez plus, on a bien compris que vous paierez plus et on vous donne une rétrocession » qui, je le rappelle, n'est pas fixée précisément dans cette motion. Cette motion demande à la Municipalité d'étudier cette proposition, qu'on discutera ensuite.

Donc, j'estime avoir donné suffisamment de marge de manœuvre à la Municipalité pour apprécier les chiffres et venir avec une proposition qui soit « win-win » « gagnant-gagnant » à la fois pour la population chavannoise comme pour la commune. Donc, je vous invite à accepter cette motion.

M. Daniel BALLY, Municipal

Si vous deviez accepter cette motion il est déraisonnable, à mon avis, de demander à la Municipalité de présenter un préavis pour la date du 1<sup>er</sup> octobre 2013. C'est beaucoup trop tôt, on sera dans l'incapacité de trouver des chiffres. On ne pourra pas être bien précis dans les chiffres qui vous seront proposés. M. RYDLO a dit que c'était possible après avec le comptage des tonnages et autres, mais je pense que cette date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 est beaucoup trop tôt dans le temps.

M. Alexandre RYDLO

*Je m'attendais à cet argument du temps, des délais et autres. A la fois, le canton est lent, obtenir des chiffres est lent. Au fond d'autres communes sont extrêmement rapides puisqu'elles vont introduire un système de compensation au 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*Moi je donne encore une année supplémentaire à la commune pour retomber sur ses pattes, pour ainsi dire. Je reste convaincu qu'il est possible à partir du 1<sup>er</sup> semestre de l'année prochaine de savoir quelle est, ou en tout cas quelle est, la direction par rapport aux objectifs sur la ligne 2013.*

*Si tel ne devait pas être le cas auprès de la société Valorsa, je me fais du souci pour la conduite de cette société. Respectivement, je me fais du souci pour l'ensemble du dispositif parce que ça voudrait dire qu'après 6 ou déjà 8 mois voire 10 mois, une entité publique est incapable de savoir quels peuvent être partiellement l'atteinte de ces objectifs. Je crois qu'en matière de gestion des intérêts publics ou privés, des secteurs d'économie démontrent que c'est absolument possible. Donc, je ne vois pas pourquoi une entité publique serait pire qu'une entité privée.*

**VOTE** : Motion :

OUI : majorité

NON : 7

Abstentions : 2

La motion est acceptée à la majorité.

## 12. **Propositions individuelles et divers**

M. Daniel ROD

*Dans la séance du 18 octobre 2012, Mme la Conseillère Loubna MAAMAR est montée à cette tribune pour nous poser cette question « Pourquoi y a-t-il cette montée de délinquance » ? J'ai pris à cœur votre question qui va au delà de tout clivage et j'aimerais vous soumettre ma réflexion ainsi par la même occasion à notre auguste assemblée.*

*Je me suis inspiré en partie d'un extrait d'un rapport de la SPJ qui traite de la violence des jeunes en plus de quelques pointes qui me caractérisent. Je vous rassure il n'y a rien de nouveau sinon que tout d'abord la délinquance est partout, est mobile. De tout temps elle a existé et il est impossible de la stopper par une simple question.*

*De manière générale depuis plus d'un quart de siècle, on assiste à une certaine augmentation de la violence ce qui par la même occasion augmenterait le sentiment d'insécurité. Ce qui donnerait raison aux interrogations de Madame la Conseillère Loubna MAAMAR. Il faut tenir compte que la violence est actuellement fortement médiatisée, ce qui fait apparaître la violence des jeunes comme emblématique des problèmes auxquels est confrontée notre société.*

*Contrairement à la perception qui en est donnée, la délinquance des mineurs est heureusement encore très limitée dans notre pays, même si le nombre des situations instruites par les Tribunaux des mineurs a doublé depuis 1990. Et il faut également considérer les actes de violence des jeunes qui ne font pas l'objet d'une procédure pénale. Cette violence-là est difficile à quantifier.*

*Si l'augmentation de la violence reste mesurée, il faut souligner malheureusement que la nature de la délinquance des jeunes se diversifie et prend des formes plus agressives et assez souvent collectives. De plus, l'âge des délits graves s'abaisse, ce qui est fortement inquiétant. Ces mineurs participent également à des délits commis par des jeunes majeurs.*

*Dans le cadre de bandes, le fait de commettre les délits semble jouer un rôle initiatique d'intégration et d'adhésion, là où certains parents ont lâché prise. Mais j'en reparlerai plus loin.*

*Si la violence dans notre société est assez fortement masculine, on commence à assister à la naissance de quelques bandes d'adolescentes. En tenant compte également que les jeux violents, qui peuvent s'apparenter à une sorte d'art, définissant un style d'expression dans lesquels s'inscrivent dans une intensification de la violence sans limite.*

*Cette violence naît surtout et souvent de la violence vécue et subie qu'exercent des parents ou des aînés et se rencontre plus fréquemment dans des familles qui se retrouvent en grande fragilité socio-économique, conjugale, psychologique et éducative.*

*Aujourd'hui, les interventions politiques, judiciaires et scientifiques ne manquent pas pour rappeler la responsabilité première des parents. Il est fondamental de rappeler cette responsabilité première des parents, même s'il faut reconnaître que notre société ne leur rend pas la tâche facile.*

*Il faut garder à l'esprit que les enfants et les jeunes sont devenus délibérément la cible du matraquage publicitaire et de consommation outrancière ne répondant plus aux besoins d'un enfant, mais aux stratégies et pour enrichir une certaine société purement économique. Celle que nous désignons actuellement à grand fracas à travers des mouvements « Les indignés ».*

*Mais alors comment ça se fait que les gens bien, les gens normaux n'ont pas le pouvoir de résister car c'est de résistance à tout ça qu'il faut parler. Tout ces gens qui résistent, ces militants qui passent toute leur vie à résister, à se bagarrer, ils ne changent rien ! Comment ça se fait ? Parce que leur impuissance leur interdit d'agir au-delà d'une certaine limite. Mais d'où peut venir cette impuissance si on regarde ? Et si je vous dis que toutes nos impuissances sont programmées. Toutes les puissances programment l'impuissance des peuples au lieu de nous garantir contre toute forme de violence et d'abus de pouvoir.*

*L'homme est surtout victime des outils qu'il crée mais qu'il ne domine pas.*

*Alors quant à dire : « Mais que fait la police ? », je répondrais : « elle fait ce qu'elle peut faire ». Je pense qu'il faut déjà comprendre l'héritage que nous laissons.*

*Je ne peux que vous conseiller un très bel ouvrage au titre révélateur « L'histoire de la violence » de Jean-Claude Chesnais. L'originalité de ce livre est précisément de soumettre le discours actuel sur la violence à l'épreuve de la logique et de l'histoire, où toutes les formes de violences y sont passées au crible.*

*J'espère avoir éveillé en vous, Madame la Conseillère, notre solidarité et tout l'intérêt que je et nous partageons avec vous sur ce sujet.*

*Voilà, en vous souhaitant à toutes et à tous de Bonnes Fêtes de fin d'année, faites de plaisir et d'amour.*

Mme Isabelle STEINER, Municipale

*Je viens pour 3 choses.*

- *D'abord pour que vous n'oubliez pas le Téléthon qui aura lieu ce samedi de 9 h 00 à 19 h 00 notamment au collège de la Plaine où vous avez des animations à peu près toute la journée, en tout cas jusqu'à fort tard en fin d'après-midi. Le papet, comme je vous l'ai dit au dernier Conseil, est de retour (le papet vaudois pour le repas) et des animations. Alors, j'espère que vous aurez à cœur de vous y rendre.*
- *D'autre part, je vais encore vous donner 2 mots sur les « Fenêtres de l'Avent » qui étaient en « pause » ce soir, mais qui redémarrent demain soir et ceci jusqu'au 22. Alors, je vous invite à participer à l'une ou l'autre ou à plusieurs, parce que je crois que c'est assez sympathique.*
- *Et je vous informe encore que vous allez dans le prochain Chavannes-Infos voir que la Municipalité remet en route le « Brûlé du sapin » le 6 janvier entre 16 h 00 et*

17 h 00 aux terrains de sport de la Plaine. On vous attend aussi tous. Merci, bonne fin de soirée.

Mme Manon FAWER, Municipale

*Permettez-moi de prendre encore quelques instants de votre précieux temps - je sais qu'il y a des estomacs qui gargouillent - pour vous adresser un court message à l'occasion de mon départ. Finalement, je pars le 31 décembre et je terminerai ainsi mon mandat à l'exécutif de la commune.*

*Depuis 2008, juillet 2008 pour être plus précise, j'ai eu beaucoup de plaisir et de satisfaction à assumer cette fonction de Municipale. Une belle fonction car elle m'a permis, comme vous le savez, surtout avec votre soutien aussi, avec votre confiance, de réaliser de nombreux projets quand même pour la commune et des projets que, je pense, répondent aux besoins des chavannois.*

*Alors, je ne vais pas faire un long descriptif, mais c'est vrai qu'il y a eu du côté de l'enfance quand même de belles réalisations avec les sites d'accueil parascolaire. Il y a aussi eu une belle réalisation avec le réseau AJESOL. Les mamans de jour qui sont de plus en plus nombreuses aussi et puis qui offrent un accueil vraiment diversifié pour les parents. Donc un domaine de l'enfance important et puis important pour les communes attractives comme Chavannes mais aussi important en matière financière et là je vous remercie d'avoir aussi accepté d'augmenter substantiellement finalement le budget depuis 2008, déjà 2007 on a commencé avec le parascolaire.*

*Je pense que ce développement des activités de l'enfance, ça a aussi permis de répondre aux besoins des parents, mais aussi créé des postes. On en a aussi créé pas mal à Chavannes et ça nous a permis d'être toujours une commune employeur responsable. Une commune formatrice aussi responsable. Et c'est aussi dans ce sens-là que je vous remercie d'avoir donné cette confiance pour développer ces postes.*

*Et puis d'un autre côté il y a aussi eu la jeunesse qui était au centre de mes préoccupations. Une jeunesse en laquelle je crois, une jeunesse je pense qui est aussi à prendre en compte et notamment pour ces questions de délinquance. Je pense que si on offre à nos jeunes des activités, si on leur fait confiance, si on leur permet de développer des projets, ce sont des jeunes qui peuvent aller mieux, ce sont des jeunes qui peuvent aussi faire de la politique, qui peuvent aussi s'investir pour leur commune. Et je pense qu'aujourd'hui avec nos 2 professionnels, notre animatrice-déléguée jeunesse Sybille WEBER, mais aussi notre travailleur social de proximité Djamel BOUMERTIT, nous avons 2 pôles Animation - Prévention qui sont aussi là pour répondre justement aux besoins des jeunes et faire tout ce qui est en mesure pour essayer, tant que faire se peut, de juguler la violence et je pense qu'on y arrive bien à Chavannes.*

*En acceptant ce mandat à la Municipalité en 2008, j'ai eu à cœur c'est vrai, en tout temps dans mon mandat, de créer une valeur ajoutée. Une valeur ajoutée qui correspond à ces projets qu'on a mis en place ensemble avec la Municipalité avec vous, avec d'autres partenaires aussi. Et ces projets pour moi ont été importants puisqu'ils répondent surtout à des besoins de proximité. Et c'est dans ce sens-là que mon action politique s'est déployée, pendant ces 4 ½ ans avec le soutien, comme je l'ai dit, de beaucoup de monde et peut-être aurais-je pu encore en faire plus, mieux.*

*Mon choix a été de partir et c'est dans ce sens-là que mon intervention aujourd'hui se place. Surtout pour vous dire un grand merci, merci pour votre confiance, un grand merci aussi pour la relation respectueuse qui a été la nôtre durant ces 4 ½ ans. J'ai apprécié ce témoignage aussi de votre engagement par rapport aux projets qu'on a présentés et qui ont permis aujourd'hui je pense de changer d'une certaine manière l'image de notre commune. C'est un mandat que j'ai assumé avec beaucoup de satisfactions, avec conviction aussi et puis je pense avec de belles concrétisations.*

*Voilà, il me reste simplement à vous souhaiter à vous toutes et à vous tous une belle suite. De beaux engagements aussi et je suis persuadée qu'on aura l'occasion de se*

*croiser dans d'autres lieux, pour d'autres occasions assurément. Je souhaitais simplement dire comme ça rapidement, même si mon cœur est chargé plus de messages encore, mais voilà, c'était un moyen de le partager avec vous. Je vous souhaite aussi, pour finir, de passer toutes et tous de très belles et de très bonnes fêtes de fin d'année et je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir vous retrouver dans d'autres occasions pour continuer finalement ces différents projets, cet engagement en faveur des chavannois mais aussi en faveur d'une région. Je crois qu'on a beaucoup à faire et on parlait avant des policiers qui peuvent faire ce qu'ils peuvent par rapport à la jeunesse, mais je pense que nous, politiques, nous avons aussi un rôle à jouer, un rôle important à jouer pour soutenir nos jeunes, pour les accompagner aussi et cela par l'intermédiaire de beaux projets qu'on peut mettre en œuvre. Voilà, merci de votre attention et le meilleur à vous.*

Applaudissements de la salle.

M. Alexandre RYDLO

*Je tenais à cette tribune, à remercier Mme FAWER pour l'engagement qui a été le sien pendant ces 4 ½ années à la tête de son dicastère. Je pense qu'elle a fait un excellent travail. Elle a surtout fait un travail important pour la jeunesse de cette commune qui en a besoin. Et j'espère que la Municipalité dans sa prochaine composition continuera le travail qui a été le sien ces dernières années et ira toujours plus loin, si je puis dire, dans les besoins que la jeunesse de cette commune a. Il y en a beaucoup et je pense qu'on peut encore faire plus, même si Mme FAWER a déjà fait beaucoup. Et je pense qu'on peut que l'en remercier.*

Mme Loubna MAAMAR

*M. ROD merci pour la réponse que vous m'avez adressée. Et puis dans ce même sens, j'ai appris dernièrement que les personnes chargées de la communication au sein de notre commune depuis 3 ans, 4 ans, cette année spécialement sont parties sur Ecublens. J'étais un petit peu outrée par cette information au moment même où le PER (c'est le programme d'éducation romand qui est entré en vigueur l'année passée) oblige les établissements publics à avoir du personnel qui se charge de l'éducation. Dans le 2<sup>ème</sup> point de la finalité et des objectifs du PER, c'est mentionné : « ...l'école publique assume une mission globale et générale de formation qui intègre les tâches d'éducation et d'instruction ». Ça ressort aussi dans la capacité transversale. Je ne sais pas comment la commune, nos Autorités comptent combler cette lacune, surtout dans une commune où le taux de violence est élevé, où on cherche à améliorer la qualité de vie des citoyens et des jeunes.*

*Et puis je passe à autre chose, je profite tant que je suis là : Le communiqué sur le site du parti socialiste dernièrement, les news comportent des propos mensongers à mon égard, limites, à but manipulateur vis-à-vis de la population. Je regrette ce niveau, cette façon de faire venant d'un leader d'un parti qui se veut juste. C'est déplorable. Merci, je vous souhaite aussi une bonne soirée et de bonnes fêtes.*

M. Serge PHILIPPOZ

*Dimanche 9 décembre, les transports publics vont changer leurs horaires. D'importantes modifications vont toucher la desserte ferroviaire de la gare de Renens. Et j'invite toutes celles et ceux qui voyagent en train, soit au départ de la gare de Renens, soit à leur destination, de donner un coup d'œil au nouvel horaire pour leur éviter de mauvaises surprises.*

*Et sur ce, je vous souhaite aussi à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.*

M. Alexandre RYDLO

*J'aimerais juste revenir sur l'appréciation de Mme Loubna MAAMAR concernant les éléments qui figurent sur le site du parti socialiste de Chavannes-près-Renens. Je crois que dans le cadre d'une campagne électorale, il s'agit d'être sport. Il s'agit aussi d'être fair-play, il est vrai. Mais je pense qu'il s'agit aussi d'accepter un certain nombre*



*d'éléments. Alors, on peut ne pas être d'accord avec un parti, on peut ne pas être d'accord avec un certain nombre d'idées. Je pense que ça fait partie du monde politique et je pense, Mme MAAMAR que si vous souhaitez accéder à la Municipalité, il faut aussi savoir prendre des coups, savoir aussi en donner. Ça fait partie de la politique et j'en prends aussi régulièrement. Alors, je suis parfois d'accord avec certains éléments qui peuvent être émis, des fois je ne suis pas d'accord et je pense que la politique est un sport en tant que tel et si on n'est pas d'accord de prendre des coups, si on n'est pas d'accord d'en donner, je crois qu'il faut définitivement s'arrêter.*

Mme Loubna MAAMAR

*M. RYDLO, vous ne faites que vous enliser encore plus. Vous êtes à court d'arguments et ce n'est franchement pas honorable de votre groupe. 1. vous ne me connaissez pas, vous ne savez pas comment je pense. Vous me traitez d'aisée. Je voudrais bien comparer nos 2 comptes bancaires. J'y vais à plat : vous dépassez les limites. Je suis très sportive. Tous les coups sont permis, mais des coups honnêtes. Vous faites de la politique opportuniste à ce niveau-là. Voilà. Merci.*

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

*Juste un petit mot sur le PER. Le PER c'est donc le plan d'étude romand qui est destiné à l'enseignement dans la Romandie. Et donc, il ne faut pas attendre quelque chose de la part de la commune à ce niveau-là. C'est au niveau du canton, des cantons que l'on va avoir des directives.*

### 13. Mot du Syndic

M. André GORGERAT, Syndic

*Une petite réflexion afin de tourner la page sur cette année 2012 et d'entrer du bon pied en 2013.*

*L'égo, c'est une illusion. C'est cette barrière que vous faites autour de vous qui vous permet de dire : « Je suis ceci, je ne suis pas cela. Ceci est moi, ceci n'est pas moi. »*

*L'égo, c'est ce qui vous fait croire que vous n'avez pas besoin de ceci ou de cela alors qu'en réalité, oui, vous en avez besoin. C'est ce qui vous fait dire : « moi, je ; toi, tu ne pas. » Parce que vous vous identifiez en vous comparant aux autres.*

*Votre égo, c'est ce qui vous donne une fierté. Non, la fierté n'est pas une bonne chose. La fierté, c'est lorsque vous vous considérez que : « Ce que je suis est meilleur que cette personne que je ne suis pas. » Ou lorsque vous considérez que : « Ce que j'ai, est meilleur que ce que l'autre a. »*

*La fierté se base sur la comparaison. Or, toute personne a la même valeur dans l'existence. Il n'y a personne que l'on puisse supprimer sans que cela n'entraîne pas une grande chaîne de causes et conséquences qui finissent par changer de grandes choses.*

*C'est comme l'effet « papillon ». Dans la nature, tout a la même valeur. Un palmier ne vaut pas plus qu'un bambou, la lune ne vaut pas plus qu'une fleur. Une montagne ne vaut pas plus qu'une pierre.*

*Qu'est-ce que chacun aurait envie à l'autre qui pourrait faire que l'autre a une plus grande valeur ? Rien.*

*Dès lors, je souhaite que pour 2013, chacun laisse, lors des séances du Conseil communal son égo à la maison. Et ainsi, et c'est ce que je pense, nos débats y ont tout à gagner en objectivité et en sérénité.*

*Je vous souhaite à vous et vos familles de très joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne année 2013.*

Applaudissements de la salle.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 H 22.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Bernard Rickli

Danielle Menoud